Séance du 8 mars 1995, 14 h

Mot du président..... 4

LISTE D'INTERVENANTS

LA SORDEM
MME LISE BROUILLETTE..... 4

DIRECTION RÉGIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
M. MARCEL BÉLANGER
MME SUZANNE FORTIN..... 39

DROIT DE RECTIFICATION

M. JEAN-PIERRE BARRETTE..... 122

UTL
M. YVES NORMANDIN..... 124

LE PRÉSIDENT:

Bonsoir, mesdames et messieurs. Bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Usine de triage Lachenaie. Alors, nous

allons continuer par l'audition des mémoires cet après-midi.

Volume 4

Je vous rappelle que dans le cadre de l'audition des mémoires, il existe un droit de rectification pour quiconque désire rectifier des faits erronés ou inexacts qui auraient été mentionnés dans ces mémoires. Le droit de rectification sera disponible à la fin de la présente séance; ceux qui désirent s'en prévaloir doivent en aviser, en arrière de la salle, monsieur André Poirier.

Alors, sur ce, je vous souhaite un bon après-midi et nous allons procéder à l'invitation du premier intervenant. Alors, je vais inviter madame Lise Brouillette de la SORDEM à venir s'avancer devant la Commission. Bonjour, madame. Je vous cède la parole.

MME LISE BROUILLETTE:

Merci. Monsieur et mesdames les commissaires, la SORDEM vous remercie de lui donner l'opportunité de présenter son mémoire sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire d'Usine de triage Lachenaie. Alors, je vais commencer par présenter ce qu'est la SORDEM.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT:

Nous vous remercions. Bien entendu, nous avons quelques questions à vous adresser. Tout d'abord dans votre avant-propos, vous mentionnez d'entrée de jeu le nom de la SORDEM, Société régionale de développement économique des Moulins. Qui forme cette société-là? Est-ce que c'est des acteurs économiques, socio-économiques des environs?

MME LISE BROUILLETTE:
Oui.

LE PRÉSIDENT:
Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions?

MME LISE BROUILLETTE:
Disons que la SORDEM est gérée par un conseil d'administration où sont représentés divers secteurs d'activités. 51 % des membres de notre conseil d'administration sont des industriels de différents secteurs manufacturiers; nous avons des représentants du commerce, du service, des institutions financières, des professionnels tels notaire, avocat et autres, et nous avons trois (3) représentants municipaux sur notre conseil d'administration qui compte quinze (15) personnes.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie. Plus loin dans l'avant-propos, vous mentionnez que vous avez identifié certains secteurs cibles, sont mentionnés trois (3) choix: le plastique, l'habitat et l'environnement. Qu'est-ce

qui a guidé ses choix, la SORDEM?

MME LISE BROUILLETTE:
Est-ce que je dois m'arrêter seulement à l'environnement ou aux trois (3) secteurs?

LE PRÉSIDENT:
Vous pouvez passer les trois (3), pour notre bénéfice.

MME LISE BROUILLETTE:
Donc, pour ce qui est du plastique, c'est que nous avons ici quand même un bon bassin de main-d'oeuvre qui travaille dans des entreprises du secteur des plastiques et il s'avère que les quelques entreprises dans le domaine du plastique que nous avons sont des entreprises très dynamiques, qui ont des produits novateurs, qui font beaucoup de R et D, donc des entreprises qui ont un potentiel de croissance pour la région.

Lorsqu'une région a déjà un bassin d'entreprises dynamiques, il lui est plus facile d'attirer d'autres entreprises du même secteur, voilà pourquoi le plastique a été choisi.

Pour ce qui est de l'habitat, ici dans la région, à cause sûrement d'une progression démographique tout à fait fulgurante par rapport à l'ensemble du Québec, la région des Moulins a attiré beaucoup

d'entreprises dans le domaine des produits manufacturés qui s'adressent à l'habitation.

L'habitat, ce n'est pas un secteur, c'est vraiment une grappe industrielle, comme disait l'ancien ministre. Aujourd'hui, on parle d'autres moyens d'identifier ces regroupements d'entreprises. Nous avons gardé la grappe habitat, parce qu'elle regroupe sous son aile plusieurs entreprises de notre région qui fabriquent des produits qui s'adressent à la construction. Nous avons 33 % de notre main-d'oeuvre qui sont dans ces secteurs d'activités.

Pour ce qui est de l'environnement, on est conscient que pour gérer efficacement l'environnement, nous devrons dans les années futures mettre au point des technologies, des produits, des procédés qui vont favoriser la bonne gestion de l'environnement. Et avec le souci qu'a la population de bien gérer son environnement, de protéger son environnement, nous savons qu'il y aura une forte demande dans le domaine, donc démarrage, implantation, croissance d'entreprises dans ce domaine. Voilà pourquoi l'environnement a été choisi comme secteur d'avenir.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

Madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Au chapitre 1 de votre mémoire, on peut lire:

> *"La conformité aux normes de BFI et aux règlements gouvernementaux en vigueur."*

Est-ce que vous connaissez les normes spécifiques internes de BFI?

MME LISE BROUILLETTE:
Je les ai lues pour avoir eu les documents et j'ai visité le site à quelques reprises. Je l'ai visité, j'ai visité les lieux d'enfouissement, j'ai visité Mobius et disons que j'ai pris le temps de connaître l'entreprise. Et je me suis rendu compte, pour avoir visité d'autres sites d'enfouissement et comme commissaire industrielle d'avoir travaillé dans d'autres régions et d'avoir eu des problèmes avec des sites d'enfouissement, que le site d'enfouissement de Lachenaie était un modèle. C'est un site d'enfouissement, bien sûr. Il reste que ce sont des déchets qu'on y retrouve, mais il est très bien géré, à mon avis.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Oui, mais si on parlait spécifiquement des normes de BFI, vous nous dites que vous les avez lues, que vous les avez regardées. Pouvez-vous nous en parler un petit peu plus?

MME LISE BROUILLETTE:

Je ne pourrais pas discuter des normes de BFI, parce que je n'ai pas en mémoire. Ce que je transmets ici, c'est l'impression à la lecture. Ce qui m'en est resté comme éléments, c'est que c'était positif et que c'était des normes qui, d'après moi, dépassent ce que demande le gouvernement.

Étant, je dirais, une spécialiste au niveau du développement industriel, je dois vous dire que je ne suis pas spécialiste dans la gestion d'un site d'enfouissement, mais je suis capable de lire et de comparer. Et je suis capable aussi de me faire une idée à partir des lectures, et j'ai pu constater qu'ils avaient des normes et qu'ils semblaient, en tout cas, les appliquer à leur site.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
D'accord. Au chapitre 2, nous parlons d'un nouveau centre de formation professionnelle à être construit dans la région. Pouvez-vous nous parler de ce projet, de sa date potentielle de réalisation? Est-ce qu'il y a déjà des échéanciers qui sont fixés à cet égard?

MME LISE BROUILLETTE:
Comme je siège sur le comité pour l'implantation d'un collège et d'un centre de formation dans la région des Moulins, je dois vous dire que le centre de formation en tant que tel, sans parler du collégial, le centre de formation est parmi les quatre (4) projets au niveau du ministère de

l'Environnement à être réalisés dans les prochains mois.

Donc, il devrait y avoir, au cours de l'année 95, une décision de prise au niveau du ministère de l'Éducation à savoir si on va pour le centre de formation professionnelle ou si on attend pour relier le centre de formation professionnelle à ce nouveau concept d'une possibilité d'avoir un collège dans la région des Moulins.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci. Au chapitre 3, on fait référence à la construction d'un centre de recyclage d'une valeur de douze millions (12 M$) et à la création d'une centaine d'emplois, on parle de cent cinquante (150) emplois. Comment avez-vous évalué le nombre spécifique des cent cinquante (150) emplois? Est-ce que ce sont des emplois directs ou indirects?

MME LISE BROUILLETTE:
C'est vraiment à travers la lecture du projet de BFI et selon le tonnage à être traité. Ça pourrait être cinquante (50) emplois, dépendamment du tonnage. Mais, selon les lectures que j'ai faites du projet d'UTL, le tonnage traité sera tel qu'il y a une possibilité d'une centaine d'emplois créés, seulement au niveau du centre de recyclage. Ceci ne comprend pas les quelques emplois au niveau de l'usine de... je venais pour dire de transformation des biogaz. C'est un peu ça, mais elle porte un

autre nom, et il reste qu'il y a des emplois qui vont être créés à ce stade-là.

Mais, au niveau de l'usine de recyclage, c'est vraiment une centaine d'emplois. Le projet global va générer près de cent cinquante (150) emplois. L'usine de triage, d'après ce que j'en ai lu, c'est une centaine d'emplois, selon le tonnage qu'on prévoit traiter dans ce centre de recyclage.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
C'est quelle main-d'oeuvre, avec quelles qualifications que vous allez aller chercher? Est-ce que c'est des emplois de recherche? Quel type de main-d'oeuvre, ces cent cinquante (150) emplois-là ou ces cinquante (50) emplois-là visent?

MME LISE BROUILLETTE:
Bon, connaissant un peu ce que sont les centres de triage, on sait qu'il y a quelques emplois de technique, il y a quelques emplois de gestion. Mais la plupart ce sont des emplois, je dirais, à un salaire peut-être un peu plus élevé que le salaire minimum, mais ce ne sont pas des emplois de grande envergure qui demandent de grandes techniques.

Par contre, connaissant UTL et connaissant leur souci de bien former leurs employés pour qu'ils comprennent le pourquoi des choses, déjà il y a une amorce, il y a une sensibilisation au niveau de la formation professionnelle ici à la Commission

scolaire des Manoirs pour bien gérer ce dossier et faire en sorte que ce soit un succès, l'usine de triage.

Je crois qu'un employé qui travaille sur une ligne où il y a des produits à trier, il doit connaître autant le pourquoi du tri, la finalité de ce tri pour bien faire son travail; donc, une connaissance générale de l'environnement et une connaissance spécifique du pourquoi on agit de telle façon et où ça va aller, et qu'est-ce que ça va donner comme résultat le travail qu'il fait à la chaîne dans une usine de triage.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Le bassin de recrutement de cette main-d'oeuvre-là, est-ce que ça va être ici à Lachenaie ou à Montréal, où on a des emplois spécialisés? Il ne semble pas y en avoir beaucoup.

MME LISE BROUILLETTE:
Bon, il y a peu d'emplois spécialisés. Par contre, il faut vous dire qu'ici, dans la région des Moulins, il y a de nombreuses personnes qui seraient très heureuses de se trouver un travail de technicien ou un travail d'ingénieur dans une usine de la région, pour ne pas avoir à se déplacer chaque matin pour aller travailler à l'extérieur.

Au niveau de la main-d'oeuvre à salaire, je dirais un journalier, il y a de nombreuses personnes qui se

recherchent ce type d'emploi, parce que c'est un appoint de surplus parfois dans une famille où les deux (2) veulent travailler, mais ils n'auraient pas à défrayer le coût d'un travail à l'extérieur de la région.

Au niveau du bassin de main-d'oeuvre, je crois que pour une usine de ce type-là, il serait très facile pour UTL de retrouver sa main-d'oeuvre ici même dans la région des Moulins.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, madame.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Toujours dans le même chapitre, vous parlez que la région, dans son plan de développement, a choisi l'environnement comme l'un de ses secteurs prioritaires. Est-ce que vous avez pensé d'utiliser les fonds de compensation qui sont versés par Usine de triage Lachenaie comme fonds qui pourraient augmenter la valeur de cette démarche?

MME LISE BROUILLETTE:
La relation que nous avons avec les dirigeants d'Usine de triage Lachenaie, ce sont des gens très ouverts, des gens avec qui il est très facile de communiquer. Je dois vous dire que ces dirigeants nous ont accueillis et ils ont regardé notre projet comme un plus. Et ils sont prêts à collaborer à tous les niveaux.

UTL a une ouverture de collaboration qu'on retrouve rarement chez les entreprises. Pour eux, il est très important de bien gérer les rebuts, les déchets, d'avoir à leur côté un incubateur d'entreprises avec une multitude de petites entreprises qui démarreraient des projets qui faciliteraient la gestion des déchets, et pas seulement les déchets, mais peut-être une meilleure gestion des sols, de l'air et de l'eau.

Pour eux, c'est vraiment... En tout cas, ils ont accueilli le projet de façon très positive et ils sont prêts à y injecter des sous. Ils ont même demandé que la première étude, c'est-à-dire l'étude d'opportunité de projet à la phase commercialisation soit poussée plus loin, qu'elle soit plus exhaustive, et ils sont prêts à doubler le montant qui a été avancé par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

Nous avons déjà eu à plusieurs reprises des rencontres avec UTL. Et lorsque nous avons présenté le projet, au début, c'était une simple idée. Lorsque nous avons présenté un projet plus structuré, à ce moment-là UTL s'est dit prêt à injecter des sous, à injecter des fonds et à suivre le projet. Il nous a même proposé, si jamais l'incubateur était construit, de fournir secrétariat et comptabilité aux petites entreprises pour leur faciliter la croissance.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que vous avez également une participation monétaire des Municipalités qui font partie de votre conseil d'administration?

MME LISE BROUILLETTE:
Pour gérer la SORDEM ou pour l'incubateur?

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Non, pour contributions financières à votre organisme. Est-ce que les Municipalités qui font partie de votre conseil d'administration...

MME LISE BROUILLETTE:
Oui. Oui, les Municipalités de Terrebonne, Lachenaie et La Plaine participent financièrement à la SORDEM.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Pour continuer, vous avez fait mention au chapitre 4, vous parlez de parc environnemental situé à proximité du site actuel d'UTL et, un peu plus bas dans la même page, vous mentionnez que UTL offre un terrain. Donc, est-ce que le terrain qu'ils offrent, est-ce qu'il est bien identifié? Est-ce que vous pouvez nous préciser à quel endroit le parc environnemental serait situé?

MME LISE BROUILLETTE:

Lorsque j'ai assisté aux audiences au mois de février, UTL avait présenté ici son terrain au complet, le terrain du site et on voyait dans la partie sud-est de son terrain, face à l'autoroute 640, des bâtiments épars sur une certaine partie du site et, à ce moment-là, monsieur Normandin avait parlé de parc environnemental, d'entreprises dans le domaine environnemental qui pourraient s'établir à proximité du site d'enfouissement sanitaire Lachenaie.

LE PRÉSIDENT:

Donc, c'est dans ce secteur, on peut se référer au plan.

MME LISE BROUILLETTE:

C'est dans ce secteur-là.

LE PRÉSIDENT:

Donc, partie sud-est, dans un endroit où il y a des bâtiments épars. Je vous remercie.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Justement, face à cette question-là, quand on parle d'entreprises connexes et de projets novateurs, vous visez quoi comme implantation d'entreprises? C'est quoi les entreprises que vous voulez amener là?

MME LISE BROUILLETTE:

Je pourrais vous donner un exemple. Elle n'est pas

là parce qu'elle s'est établie dans un parc industriel, parce qu'au moment où elle devait se localiser, cette entreprise avait regardé le parc environnemental de l'Usine de triage Lachenaie. Je cite l'entreprise, c'est Éco-Équipement, qui est une entreprise qui a développé des équipements pour le traitement des eaux. Donc, Éco-Équipement est une entreprise qui développe des équipements rattachés au secteur environnemental.

C'est un modèle d'entreprise en soi qui répond à votre question. Ce sont des entreprises de ce style-là que nous tenterons d'attirer dans le parc environnemental, sur le site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, ce n'est pas vraiment des entreprises en gestion des déchets solides.

MME LISE BROUILLETTE:
Bien sûr, ça peut être ça. Parce que pour nous, le secteur environnemental, ça touche... Tout à l'heure, quand je vous disais que la Société régionale de développement économique des Moulins, avec tous les intervenants du milieu, avait choisi l'environnement comme secteur prioritaire, l'environnement pour nous, c'est non seulement la gestion des déchets, mais c'est bien l'air, l'eau et le sol, donc une saine gestion englobant les quatre (4) secteurs.

Il est certain qu'avec les contacts d'UTL avec la Polytechnique et les différents centres universitaires, peut-être que nos premières entreprises qui viendront s'établir près du site d'enfouissement toucheront plus spécifiquement la gestion des déchets. Mais l'éventail des projets, des opportunités d'affaires que nous identifierons dans les universités et les centres de recherche, c'est eux qui vont faire foi et qui vont attirer les jeunes entrepreneurs ou les entrepreneurs de tout âge à démarrer une entreprise dans le secteur.

Donc, s'il y a des opportunités au niveau de la gestion de l'eau ou de l'air, on ne les rejettera pas du revers de la main parce qu'on est sur un site d'enfouissement. Toutes les opportunités vont être offertes aux entrepreneurs désireux de démarrer dans le secteur. Et l'Usine de triage Lachenaie, bien sûr, va avoir peut-être plus d'affinités avec des entreprises dans la gestion des déchets, mais elle voit d'un très bon oeil des entreprises pour ce qui est de la gestion des sols contaminés ou des entreprises qui vont apporter un plus à la gestion de l'eau et de l'air.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Les entreprises en gestion de sols contaminés, pouvez-vous nous donner un petit peu plus le fond de votre pensée sur ça?

MME LISE BROUILLETTE:
Je peux vous donner un exemple. J'ai de la difficulté à être technique, parce que je suis quelqu'un de terrain.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Non, non, pas au niveau technique, là.

MME LISE BROUILLETTE:
Si on regarde, par exemple, la partie du grand terrain que la Défense nationale a concédée à la région l'année dernière, ce terrain de la Défense nationale est contaminé. Il y a des entreprises qui se spécialisent dans la décontamination des sols: elles vont faire les relevés, elles vont développer des techniques pour décontaminer le sol. D'autres entreprises, elles, vont mettre au point des instruments pour détecter la décontamination. D'autres entreprises vont effectuer certains travaux d'excavation. En fonction d'un site contaminé, elles vont développer de l'expertise et un savoir-faire qui est approprié à ce type de sol. Donc, ce sont des entreprises de ce type-là que nous allons rechercher.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Le terrain qui pourrait être rendu disponible par UTL, il est situé où exactement? Est-ce que vous en avez une idée?

MME LISE BROUILLETTE:
C'est un peu la question de monsieur Germain, je crois. Il est situé au sud-est du site d'enfouissement sanitaire Lachenaie, il est face à l'autoroute 640.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Et le terrain fédéral dont vous parlez, par rapport à ce terrain-là, ce n'est pas le même?

MME LISE BROUILLETTE:
Ah! madame, c'est très loin l'un de l'autre. Il est complètement, je dirais, à l'ouest du territoire de la région des Moulins. Donc, pas du tout dans Lachenaie.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
D'accord. Merci, madame.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Je voudrais vous demander que vous nous décriviez un petit peu la signification du terme "incubateur". Peut-être en évitant la définition qu'on retrouve dans le Larousse et qui est...

MME LISE BROUILLETTE:
Parfait. Non, je ne crois pas, mais ça signifie la même chose. Ce sont des bébés entreprises qui sont dans un lieu commun, où ils reçoivent des services privilégiés et personnalisés, selon leurs besoins, pour démarrer leur entreprise, grandir et être assez

forts pour ensuite respirer seuls. C'est pour ça que ça s'appelle "incubateur d'entreprises".

On crée, dans un lieu commun, une synergie entre des gens qui ont des projets à la même étape de réalisation, qui s'entraident entre eux et qui, en plus, reçoivent des soins tout à fait particuliers et attentifs des responsables du développement économique de la région dans laquelle se trouve l'incubateur et, également, un support technique d'universitaires et d'agents dans des centres de recherche qui supportent, au niveau technologie, l'entreprise dans son démarrage.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Également, je voudrais vous demander: est-ce que SORDEM a fait un plan d'affaires pour ce type de développement? Parce que quand on démarre une entreprise, on fait un plan d'affaires avec des scénarios pessimistes, optimistes, réalistes. Qu'est-ce qui va faire en sorte qu'un bébé naissant va choisir votre incubateur et non pas l'incubateur de la Ville de Québec, par exemple?

MME LISE BROUILLETTE:
Bon, à Québec, il y a un incubateur qui est un incubateur technologique. Il est certain qu'il peut y avoir des entreprises qui, en environnement, choisissent l'incubateur de Québec pour démarrer leur entreprise et ils auront là tout le support nécessaire à un bon démarrage.

Par contre, je vois très mal un Montréalais, alors qu'il aurait un incubateur à proximité, aller démarrer son entreprise à Québec. Lorsque nous allons faire nos recherches, nous allons commencer par les centres de recherche et les universités montréalaises, de sorte que nous pourrons à ce moment-là faciliter la synergie entre entrepreneurs et universités puisqu'elles seront toutes proches.

C'est dans ce sens-là que je ne vois pas très bien de problème entre l'incubateur environnemental de la région des Moulins et l'incubateur technologique de Québec. Il y a également un incubateur qui va être mis en place à Laval au niveau des biotechnologies. Il se peut qu'une entreprise utilise des biotechnologies dans le domaine environnemental et se retrouve à Laval. Mais, pour nous, on ne voit pas de concurrence. On voit un service très pointu à apporter à des entreprises et à leur offrir un lieu, un environnement et des facilités financières pour démarrer leur projet.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que vous avez fait un plan de développement où vous identifiez les concurrents et vous prévoyez des moyens comment vous allez vous y prendre pour aller combattre cette concurrence?

MME LISE BROUILLETTE:
Le projet a un plan qui comporte trois (3) volets.

Un, c'est vraiment le démarchage d'opportunités. Parce qu'avant de démarrer une entreprise, vous le savez fort bien, il faut savoir s'il y a un marché. Donc, est-ce qu'il y a des projets? Est-ce que ça existe vraiment? Est-ce que c'est seulement dans notre tête ou si vraiment il y a des projets un peu partout qui sont à la phase commercialisation, mais pour toutes sortes de raisons. Parce que, dans un centre de recherche ou dans une chaire environnementale universitaire où il y a de la recherche, les gens sont là pour faire de la recherche fondamentale, ils ne sont pas là pour partir des entreprises. Donc, nous, c'est d'identifier ces projets-là. Donc, première phase: identification d'opportunités.

Deuxième phase: promotion des opportunités auprès de l'École Polytechnique, de toutes les chaires environnementales, c'est-à-dire étudiants en environnement dans les universités, leur faire savoir qu'il y a des projets à l'étape réalisation, à l'étape commercialisation et qu'on leur offre un lieu, un support et une aide financière pour démarrer leur projet.

Troisième étape, lorsqu'on aura identifié les projets, trouver des promoteurs. Troisième étape: construction de l'incubateur.

Pour la construction de l'incubateur, c'est très long parce qu'il faut aller chercher l'appui des

gouvernements, recherche de financement. Ça ne se fait pas dans l'espace d'une semaine ou deux (2), ce n'est pas une décision qui se prend uniquement par la SORDEM. Donc, participation de tous les partenaires dans la mise en place de l'incubateur, mise en place d'un conseil d'administration, élaboration des règlements. Parce qu'un incubateur, ça doit donner du service pendant trois (3), quatre (4), cinq (5) ans. Ce sera le conseil d'administration qui décidera combien de temps les entreprises pourront incuber pour faire place à d'autres entreprises qui voudront bénéficier du lieu d'incubation.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Madame Brouillette, je ne sais pas si vous avez suivi les séances précédentes de l'audience. Par exemple, il y a un certain nombre de citoyens qui sont venus, par exemple hier et avant-hier, ils ont manifesté certaines insatisfactions ou des inquiétudes face à des problèmes d'odeurs, face aux goélands, des problèmes de camionnage, des problèmes de ce type-là.

De votre point de vue, comment parvenir à concilier les intérêts locaux des citoyens, en rapport par exemple avec leur qualité de vie, et les intérêts économiques que vous nous exposez ici? Croyez-vous

que c'est possible de réussir à concilier ça?

MME LISE BROUILLETTE:

Oui, je crois. Je respecte beaucoup les citoyens qui se préoccupent de leur environnement. Je crois que c'est une valeur ajoutée à une population, lorsque celle-ci regarde très attentivement ce qui se passe autour d'elle. Par contre, je dois vous dire que, les désagréments causés autour du site d'enfouissement Lachenaie, j'ai de la difficulté à voir un si grand nombre de personnes qui seraient dérangées par les odeurs ou par les oiseaux.

Je dois vous dire qu'ils sont là. Il y a des odeurs parfois, lorsque la température est basse, il y a des odeurs lorsqu'on passe sur l'autoroute 640. C'est très rare. Je passe tous les matins et tous les soirs et je dois vous dire que, sur trois cent soixante-cinq (365) jours par année là, il n'y en a pas tant que ça de journées où ça sent. Par contre, c'est vrai qu'à ce moment-là c'est désagréable, c'est un moment désagréable.

Maintenant, je ne pourrais pas dire, moi, parce que je vais vous dire franchement je ne suis pas une spécialiste, mais d'après ce que j'ai lu dans les documents, selon l'éloignement des maisons autour du site, j'ai de la difficulté à croire que les odeurs soient si fortes et qu'on ait à s'en plaindre.

Il y a des odeurs au niveau de l'élevage, disons au

niveau agricole ou production laitière ou production porcine, qui parfois sont beaucoup plus dérangeantes, persistantes et continuelles que celles qui nous arrivent du site d'enfouissement Lachenaie. Toutefois, je respecte les personnes et, si elles l'ont dit, c'est que probablement ça les dérange.

Je crois que les gens sont conscients qu'on doit trouver une solution au problème général d'enfouissement. Par contre, les gens de Lachenaie savent fort bien qu'à partir du mois de mai, il va falloir enfouir les déchets quelque part. Les solutions ne sont venues de nulle part. En tout cas, à date, je n'ai vu personne apporter des solutions en échange de l'agrandissement du site de Lachenaie.

Il va bien falloir enfouir nos déchets, là, à partir du 1er mai. Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas ou on voudrait autre chose que, le 1er mai, la solution va être là comme par miracle. Le site d'enfouissement a besoin d'être agrandi si on veut continuer d'enfouir nos déchets, nos propres déchets même. Donc, en attendant une autre solution, je crois que les résidants de Lachenaie sont très conscients qu'on doit agrandir le site.

Par contre, ils ont droit, je crois, à être considérés dans les années futures comme des intervenants de première heure, qui font réfléchir les gouvernements de trouver des solutions à moyen et

long terme pour diminuer l'enfouissement des déchets, de sorte que le site dure très longtemps et puisse desservir la région même ici pendant de très nombreuses années.

LE PRÉSIDENT:
Alors, votre vision, c'est par exemple qu'à moyen et long terme, le site devrait progressivement se concentrer pour les besoins régionaux, à mesure que...

MME LISE BROUILLETTE:
Je crois que progressivement, si les gouvernements mettent en place une réelle gestion, une politique de gestion des déchets, avec des incitatifs ou une répression, je ne sais comment là, mais il y a sûrement des moyens pour sensibiliser - je veux bien croire que UTL sensibilise nos jeunes à l'école et que nos jeunes nous sensibilisent, nous, parents, à recycler nos déchets, mais il reste que le gouvernement a aussi une tâche de sensibilisation et de prise de position et d'établissement de politique de gestion des déchets, pour faire en sorte de diminuer la quantité de déchets à enfouir - pour faire en sorte que le site d'enfouissement de Lachenaie dure deux (2) fois plus longtemps, au lieu de diminuer au niveau des années possibles d'utilisation. Parce que, qu'on le veuille ou non, il va falloir en venir à une solution à long terme.

LE PRÉSIDENT:

A ce moment-là, est-ce que ça voudrait dire que, pour s'assurer par exemple que plus il y aura de recyclage, moins il y aura de déchets à enfouir à Lachenaie, ça veut dire par exemple d'imposer une sorte de limite, une sorte de quota à l'égard de la quantité de déchets qui peut être enfouie à Lachenaie, pour qu'en même temps que le recyclage va se faire, qu'il y ait des résultats concrets qui se fassent sentir?

MME LISE BROUILLETTE:
Je crois qu'on pourrait effectivement établir des quotas. Par contre, il faut toujours se dire qu'une entreprise est rentable... Si on veut qu'une entreprise utilise des technologies de pointe, si on veut qu'une entreprise ait des normes très sévères d'enfouissement, si on veut qu'une entreprise gère efficacement son site, ça lui prend un minimum d'entrées d'argent. Ou, alors, on peut simplement jeter les déchets, ça ne coûte rien. On peut simplement gérer les déchets de la région des Moulins à moindre coût, mais avec des normes moins sévères.

Parce qu'à un moment donné, qu'on le veuille ou non, ça coûte des sous et pour que ce soit rentable, si on veut utiliser des technologies de pointe puis si on veut vraiment une bonne gestion, ça prend certaines quantités de déchets à enfouir pour que les coûts fixes soient bien couverts et qu'il y ait un profit. Toute entreprise se doit de générer des

profits.

Donc, je pense que c'est bon de penser à des quotas. Par contre, il faut que vous vous disiez une chose: si d'un côté vous exigez de nouvelles technologies, si d'un côté vous avez des normes sévères et que vous exigez que l'entreprise continue de bien gérer son site, avec une façon d'enfouir qui est au-delà de tout soupçon, mais qui coûte des sous, de l'autre côté il faut qu'elle génère des revenus capables de le lui permettre. Ce qu'elle fait de la main gauche, il faut que la main droite en apporte.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Tantôt, vous avez dit que vous passiez pas loin du site, mais est-ce que vous êtes résidante, est-ce que vous résidez pas loin du site d'enfouissement?

MME LISE BROUILLETTE:
Je vis quinze (15) heures par jour dans la région des Moulins et je dors à Montréal.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Mais quand vous vivez dans la région des Moulins, est-ce que vous vivez près...

MME LISE BROUILLETTE:
Les seuls temps où j'ai des odeurs, là, c'est le

matin tôt ou le soir quand je repars vers 6 h 30, 7 h et que le temps est bas. A part ça, je n'ai aucune odeur.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, vous travaillez pas loin du site.

MME LISE BROUILLETTE:
Je travaille dans toute la région des Moulins. Je suis dans mon auto souventes fois par jour.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Justement, à cette fin-là, tantôt vous nous avez dit que vous êtes commissaire industrielle?

MME LISE BROUILLETTE:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, UTL est une entreprise de votre secteur?

MME LISE BROUILLETTE:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
UTL, vous le connaissez bien, en principe.

MME LISE BROUILLETTE:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

A votre chapitre 1, on peut lire: "la conformité aux normes" et vous dites aussi, toujours au chapitre 1, que les modes de gestion du site de Lachenaie sont parmi les plus modernes au monde. Et dans votre résumé de recommandation, vous statuez aussi:

"... de leurs services d'élimination des plus sécuritaires."

MME LISE BROUILLETTE:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
A qui les avez-vous comparés pour tirer ces conclusions-là? Sur quoi vous les avez comparés?

MME LISE BROUILLETTE:
Bon, j'ai regardé certains sites. J'ai travaillé dans la région Mauricie-Bois-Francs et dans la région de Bécancour, près de Nicolet et j'ai pu comparer certains sites d'enfouissement de déchets dangereux, dans la région de Bécancour et également un site dans la région Mauricie-Bois-Francs.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Mais, c'est quels...

MME LISE BROUILLETTE:
Je regarde la façon des cellules, je regarde la façon avec laquelle UTL gère l'enfouissement et, aussi, au niveau de l'imperméabilité des sols. Je pense que c'est une caractéristique que l'on ne

retrouve pas partout et qui, à certains égards, causait beaucoup d'inquiétudes dans d'autres régions du Québec.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Tout à l'heure, vous avez parlé des incommodations qui peuvent provenir des activités agricoles pour certains habitants. Est-ce que vous pouvez nous parler un petit peu de la place de l'activité agricole dans cette MRC? Est-ce que c'est important aujourd'hui? Est-ce que ça l'a été il y a dix (10) ans?

MME LISE BROUILLETTE:
Il y a encore, dans la région des Moulins, de très belles fermes agricoles. Par contre, l'activité a été en diminuant. L'étalement urbain, le développement de la construction domiciliaire a fait que la production agricole a diminué dans la région des Moulins.

Par contre, on constate qu'à Ville de Lachenaie et à La Plaine, il y a encore de très nombreuses fermes et des fermes qui produisent et qui sont des fermes rentables, et qui ont le goût de continuer de produire.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:

Vous avez mentionné que c'est en diminution, donc il y a plusieurs terres agricoles...

MME LISE BROUILLETTE:
Qui ont été vendues.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
... qui cèdent leur place pour d'autres activités.

MME LISE BROUILLETTE:
Exact.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Alors, c'était les questions que la Commission avait à vous adresser. Nous vous remercions de votre mémoire et, bien entendu, nous allons le considérer lors de l'analyse que nous allons faire en vue de la rédaction de notre rapport. Nous vous remercions.

MME LISE BROUILLETTE:
Je vous remercie. Je vous remercie, mesdames.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous allons maintenant inviter monsieur Marcel Bélanger de la Direction régionale de la santé publique à venir présenter son mémoire. Alors, nous vous donnons la parole.

M. MARCEL BÉLANGER:

Monsieur et mesdames les commissaires, bonjour. Je vais d'abord commencer par me présenter. Je suis le docteur Marcel Bélanger et je suis médecin-conseil en environnement à la Direction régionale de santé publique de Lanaudière. Ça fait maintenant dix-sept (17) ans que je travaille en santé communautaire, dont dix (10) ans en santé publique et, depuis cinq (5) ans, je suis en santé environnementale.

Je tiens d'abord à me situer parce que les gens qui ont assisté, et vous-même monsieur le commissaire, aux premières parties des audiences, nous ont vu comme personne-ressource envoyée par le ministère de la Santé. Alors, c'est bien clair qu'à ce moment-là on répondait volontairement à une demande du Ministère pour venir répondre à des questions que le public pouvait se poser et, aussi, que le Bureau pouvait se poser.

Après ça, ça a été pleinement volontaire qu'on a décidé de déposer un mémoire, parce qu'on considère qu'on avait des choses à dire. Alors, que ce soit bien clair que le mémoire et que les positions qu'on défend et qu'on présente sont au nom de la Direction de la santé publique et non pas du Ministère.

On était à ce moment-là, pendant la première partie des audiences, moi et ma consoeur Suzanne Fortin qui formons, à nous deux (2), les ressources en santé environnementale de la Direction de la santé

publique.

Premièrement, je tiens à situer notre implication dans le dossier de l'agrandissement du site UTL. On a été très bien informés, et depuis le tout début de l'évolution de ce dossier-là. On a été consultés, dès le départ, pour regarder la Directive préliminaire qui accompagnait le projet, au tout début de l'avis de projet. Ensuite de ça, on a eu à critiquer et à se prononcer sur la Directive émise par le ministre. Ensuite de ça, on a eu à se prononcer sur la qualité des études d'impact, et on a assisté à la première partie des audiences.

En tout et partout, les documents sur lesquels on a eu à se prononcer et à analyser, je ne les ai pas amenés - je pensais les amener, mais c'était trop lourd - ça fait un pied d'épais. On doit donner comme impression générale que c'est des documents d'une grande qualité, ils étaient faciles à consulter et ils étaient clairs. On a aimé travailler avec ça, ça répondait spontanément à la plupart de nos questions. Et puis ce qui pouvait rester de nos questions a été pour beaucoup répondu à la première partie des audiences, parce qu'on estimait encore qu'on a eu des réponses de qualité de la part des experts qui étaient devant nous.

Première chose, les déchets, c'est un dossier extrêmement complexe. On n'est pas les premiers intervenants de la Santé publique qui ont à se

prononcer sur la gestion des déchets. C'est complexe. Ça fait au moins dix (10) ans au Québec que c'est un sujet de l'heure. Il y a eu beaucoup de débats qui ont eu lieu et à peu près tous les intervenants de Santé publique - on est une centaine au Québec, répartis dans les dix-sept (17) directions de Santé publique - ont eu à se prononcer.

Alors, ce n'est pas d'hier que ça nous pose des problèmes et qu'on a de la misère à intégrer tout ça. C'est très complexe, c'est très large. En quelque sorte, c'est l'envers de notre société de consommation, les déchets.

Alors, les intervenants de Santé publique, qui sont reliés dans un Comité de santé environnementale qui regroupe les cent (100) professionnels en question, ont décidé déjà en 90 d'essayer de faire le tour du sujet, essayer de cerner l'ensemble du sujet et essayer de se donner une position qui soit cohérente, qui soit un consensus et qui permette qu'il n'y ait pas d'opposition dans la prise de position des personnes dans une région versus une autre région. C'est tellement complexe, c'est tellement émotif qu'on risquait d'assister à des choses comme celle-là. On a donc créé un Comité. Ma consoeur et moi-même avons été les coordonnateurs de ce comité-là, entre 90 et 93, pour faire ce travail-là.

Bien entendu, notre mémoire aujourd'hui, celui qu'on

a déposé finalement, qui comporte juste quelques feuilles, c'est finalement la conclusion de notre analyse de l'agrandissement UTL, mais à la lumière du document de travail qu'on a produit, qui est ici. C'est ça qu'on a produit. Ce n'est pas pour faire de la publicité pour le document que je le fais, c'est pour vous dire que si vous voulez avoir vraiment le fond de notre pensée quant à la problématique de la gestion des déchets, c'est là-dedans que ça se trouve. Et, de ce document-là et de l'étude qui a permis de faire ce document-là, on a fait les conclusions que vous retrouvez dans ce mémoire.

Bien entendu, je n'ai pas l'intention de lire ce mémoire-là. Je pense que c'est important, dans le contexte d'une audience comme celle-ci, de contextuer, de situer le projet d'agrandissement dans la problématique plus large de la gestion des déchets.

Alors, je vais donc assez rapidement faire un peu le tour de notre analyse pour, ensuite en conclusion, comparer le projet, les qualités intrinsèques du projet à ce qu'on propose et à la teneur de notre analyse.

C'est important de dire que les connaissances absolues, pour ce qui est de la santé, ça n'existe pas. Ce document-là a été élaboré par des experts, ensuite de ça a été présenté en colloque, a été élaboré par vingt (20) experts de la Santé publique

et a été présenté pour s'assurer d'un consensus.

A ce colloque-là, on avait invité les gens du ministère de l'Environnement, on avait invité aussi des gens de l'industrie et, tout à fait par hasard, c'est les gens de BFI qui étaient là et qui ont été un de nos supports les plus solides à l'égard de la gestion intégrée qu'on propose. Il y avait aussi des gens de la Ville de Montréal qui avaient été invités à ce colloque-là, en plus de tous les professionnels. On ne peut pas garantir que c'est la vérité, mais on peut garantir à tout le moins que c'est un consensus validé auprès des professionnels de la santé.

On est des théoriciens de la santé, bien sûr. Toutes les fois qu'on aborde un dossier, on le fait toujours de la même façon: on commence par regarder dans la littérature ce qui est connu. Bien entendu, quand on aborde le dossier de la gestion des déchets au Québec, première chose à faire, c'est de regarder les déchets. Je n'irai pas, bien sûr, dans le détail de vous présenter tout le contenu de ce livre-là, je vais vous présenter la structure générale et nos conclusions importantes pour pouvoir conclure sur le projet.

D'abord, je dois y aller très, très grossièrement là. On a regardé qu'est-ce qu'il y a comme déchets au Québec. Grossièrement, on peut retenir qu'au Québec on produit à peu près une tonne de déchets

par individu, "at large", sauf que l'individu en question en produit le tiers de ça chez lui, un autre tiers au travail et puis, l'autre tiers, c'est la maison dans laquelle il vit qui est démolie et qui représente l'autre tiers des déchets. Donc, les déchets domestiques, à proprement parler, c'est le tiers des déchets totaux et puis un autre tiers - ce n'est quand même pas négligeable - qui vient des commerces et industries.

Quand on regarde la composition des déchets, encore là pour y aller très rondement, le tiers c'est des papiers, le tiers c'est des putrescibles et l'autre tiers c'est tout le reste: les déchets secs, les déchets encombrants, tout le reste, y compris 1 %, un tout petit pour cent de déchets dangereux domestiques. Même s'il est tout petit, vous verrez qu'il n'est pas négligeable, on va y revenir tout à l'heure.

On va commencer par celui qui nous concerne le moins parce que, bien sûr, une fois qu'on a regardé les déchets qu'on a, l'étape suivante c'est de regarder qu'est-ce qu'on fait avec au Québec. On a commencé par le dossier incinération qui est un dossier - ce n'est pas un jeu de mots - très chaud.

En termes quantitatifs, l'incinération, c'est relativement insignifiant, c'était à peu près 8 % de nos déchets qui étaient traités par incinération, au moment où on a fait le travail; depuis la fermeture

de l'incinérateur des Carrières, on est rendu à 3, 4 %. Alors, là, évidemment, je passe très vite.

L'incinération, ça fait deux (2) choses: ça fait des fumées, puis ça fait des cendres. Les cendres qui sont lourdes, celles qu'on retrouve dans le fond de l'incinérateur, ce n'est pas un problème, ce n'est pas très dangereux dans la mesure, encore une fois, où c'est géré raisonnablement. Gérer raisonnablement, ça veut dire à tout le moins l'enfouir correctement. Ce n'est pas l'évidence encore au Québec, ça, qu'on peut enfouir correctement.

L'autre élément important que tout le monde craint, à juste titre, c'est les fumées. Les fumées représentent à peu près le deux tiers du poids des déchets. C'est essentiellement du CO_2 et de l'eau. Encore là, avec un 1 % de composés traces qui nous inquiètent un peu plus.

Maintenant, c'est important de dire que ça a été beaucoup, beaucoup, beaucoup étudié de par le monde, l'incinération, et qu'il n'y a pas une seule étude cohérente - ceux qui vous disent le contraire, ils ne se sont pas assez bien informés - qui arrive à prouver qu'un incinérateur donné a provoqué des effets de santé sur la population avoisinante.

Ils ne l'ont pas fait pour des raisons scientifiques, parce que peut-être que nos outils scientifi

ques ne nous permettent pas de le prouver. Ce qu'on fait, et maintenant c'est général et c'est systématique, on ne se fatigue même plus à essayer de mesurer, on fait des projections théoriques. Et avec des projections théoriques, on arrive à suspecter, à trouver des risques qui peuvent être - on va dire - significatifs, significatifs étant un cas de cancer sur un million de personnes exposées à vie.

Maintenant, avec les incinérateurs les plus modernes, les techniques de pointe, on n'atteint même pas ce seuil critique là. Autrement dit, théoriquement un incinérateur bien fait, avec les techniques d'aujourd'hui, ne cause pas de problème de santé significatif. C'est ça que ça signifie, l'incinération à son meilleur.

C'est très différent, si on parle d'un incinérateur qui ressemble à un dépotoir où on met le feu ou un incinérateur avec une technique de pointe. C'est très, très différent. Il y a moyen aujourd'hui de gérer des déchets par incinération, sans présenter de risque à la santé publique qui soit insupportable. Il y a toujours un petit quelque chose qui reste, malheureusement. L'absolu, ça n'existe pas.

Je continue par le troisième mode de gestion des déchets qui existe au Québec. Alors, c'est la réduction, le recyclage, les 3RV. Je le mets là pour l'éliminer dès le départ, ça représente actuellement

un gros 2 % de la gestion de nos déchets. Alors, on ne pète pas des scores dans ce domaine-là.

Il y a deux (2) types de réduction possible. C'est la réduction à la source, qui est l'ordre de la vertu et que tout le monde approuve - bien entendu, la réduction à la source, c'est l'idéal - sauf qu'en pratique on doit reconnaître qu'on ne peut pas espérer des succès de réduction de 50 % avec la réduction à la source, c'est utopique. Pour avoir une réduction de 50 %, il faudrait que notre consommation baisse de 50 %. On verra. On verra comment les autorités politiques vont s'arranger pour prouver qu'ils ont atteint leur résultat en l'an 2000.

Le véritable moyen de réduction, c'est la récupération. C'est de prendre les déchets qui sont encore des matières nobles, qui n'ont pas fini d'être utilisés, et de les remettre en circuit pour produire des biens. C'est certain que le recyclage et la valorisation, en soi, va avoir des risques aussi. Tout a des risques. Dès qu'on fait une opération en ce bas monde, dès qu'on déplace de l'air, dès qu'on marche, on risque quelque chose.

Il y a des risques intrinsèques qui vont appartenir au recyclage, mais il a une valeur absolument inouïe, qui est un plus pour la santé publique, c'est que tous les biens qu'on recycle, et bien, on n'est pas obligés de retourner les chercher dans la

nature. Or, il se trouve que nos dommages environnementaux écologiques actuels, ce n'est pas la gestion des déchets. Le problème, c'est ce qu'on va chercher dans la nature.

Alors, avec ce volet-là de récupération des déchets, on va avoir des impacts, c'est sûr, mais on va diminuer énormément les impacts d'aller les chercher dans la nature. Ça, c'est capital. Ça, c'est une raison pour laquelle on doit privilégier, pas parce qu'il y aura moins de risque.

A toutes les fois qu'il va y avoir une usine de recyclage, elle va émettre ses quelques cochonneries, elle va avoir ses accidents, lesquels il faut contrôler au mieux de notre connaissance et du mieux qu'on peut, mais il va y en avoir des conséquences. Actuellement: 2 % de nos déchets. Je classe et on en reparlera un petit peu plus tard.

Là, on arrive au coeur de ce qui nous intéresse: l'enfouissement. L'enfouissement des déchets. D'abord, un petit bilan. Je vous ai parlé de 8 % à l'incinération, qui est rendu quelque chose comme 4 aujourd'hui; 2 % de recyclage; essentiellement, pour résumer à dire qu'au Québec, nos déchets, on les enfouit, 90 % et plus.

On les enfouit actuellement, d'après un bilan du MENVIQ qui date de 92, je crois, ou 90, dans quelque six cents (600) sites différents. Tenez-vous après

votre chaise: six cents (600). Là-dessus, il y en a cinq cents (500), je vais résumer la technique: vous trouvez un trou et vous sacrez ça là. Ça, c'est les dépotoirs. On a encore quarante-quatre (44) dépotoirs actifs, qui sont interdits théoriquement depuis 78, on en a encore quarante-quatre (44) actifs qui reçoivent rien, je veux dire 1 % à peu près de notre production. Et le gros de ce qui ne va pas dans des lieux d'enfouissement sanitaire va dans des dépôts de matériaux secs, que je classe comme les autres trous puis tu "pitches" tes affaires dedans. Bon. Ça, c'est 20 % de nos déchets.

80 %, la loi depuis 78 a réussi à récupérer 80 % de nos déchets pour les faire mettre dans des sites d'enfouissement sanitaire. C'est quoi un site d'enfouissement sanitaire? Si vous vous fiez sur la réglementation qui date de 78, l'enfouissement sanitaire, ça consiste à mettre pas plus que six (6) pieds de déchets et les recouvrir de huit (8) pouces de terre: première définition. ll faut que ce soit à certaine distance de certaines choses.

Et le deuxième élément de contrôle, le deuxième seul élément de contrôle qui existe, c'est de dire que la qualité des sols, la perméabilité des sols doit empêcher que le lixiviat avance de plus que soixante (60) mètres par année - mètres. Ça, c'est 10^{-4}, c'est un sol de perméabilité 10^{-4}. C'est à peu près aussi perméable que du sable, peut-être un peu moins. C'est ça que la réglementation prévoit aujourd'hui.

Puis je vous garantis que, les soixante-neuf (69) sites d'enfouissement sanitaire, je ne suis pas convaincu que tout le monde répond à ça. Tout le monde, effectivement, couvre les déchets avec de la terre. Ça, il n'y a pas de doute. Pour ce qui est de la gestion du lixiviat et de la qualité des sols, c'est loin d'être garanti. Je pense que les gens du MEF seraient mieux placés que moi pour répondre à cet effet-là.

Il y a une exception. Si jamais on prouve qu'effectivement c'est directement dans le sable et que le lixiviat va parcourir plus que les soixante (60) mètres par année, on doit prévoir un système qui collecte le lixiviat. Je serais curieux de savoir combien il y en a au Québec et, parmi ceux qu'il y a, je serais curieux de savoir ceux qui ont une performance significative. C'est la mini, mini, mini exception, dans laquelle je classerais probablement BFI qui a un traitement adéquat et un système de captation de ses lixiviats.

Alors, l'ensemble des déchets au Québec sont mis dans un trou, recouverts de sol, et bye-bye! la compagnie. Quelques exceptions ont un système de collecte; encore plus d'exceptions ont un système de traitement; et ceux qui ont un système de collecte et un système de traitement adéquats, il n'y en a pas beaucoup, il n'y en a pas beaucoup.

C'est important à dire, parce que c'est ça le contexte actuel. C'est beau parler de la vertu mais, le contexte actuel, c'est ça. Au Québec, c'est ça qu'on fait avec nos déchets.

Qu'est-ce qui est le problème quand on prend des déchets et qu'on les met dans un trou? Première réaction, ça pourrit, comme tout ce qui est organique. Quand ça pourrit, ça dégage des gaz, ça sent, ça dégage comme on dit. Ce n'est pas une cachette pour personne. On va regarder un petit peu c'est quoi ces biogaz-là.

Quand on fait de l'enfouissement sanitaire, le fait de recouvrir et d'isoler finalement le site empêche le site et les bactéries d'être en contact avec de l'air. Ce que ça fait, c'est que ça favorise une décomposition qu'on appelle anaérobique. Je veux dire, ce n'est pas l'enfouissement qui a inventé ça, c'est un processus naturel, absolument généralisé. En décomposition anaérobique, à la différence d'une décomposition aérobique, ce qu'on constate qui est différent, c'est la production de méthane.

Le méthane, c'est un gaz qui est inflammable et on le retrouve à la sortie, à la bouche des évacuations de biogaz. A peu près 40 % du gaz, c'est du méthane. Immédiatement, on voit le gros risque qui est lié avec le méthane. Le méthane est explosif dans une concentration entre 5 et 15 %: au-delà de 15 % de concentration dans l'air, il n'explosera pas; en bas

de 5, il n'explosera pas. Entre les deux (2), pouf! C'est le danger dominant des biogaz.

C'est relativement facile à contrôler. Mais il y a des situations, dans des sols où il y a des fissures, où il peut y avoir des biogaz qui s'infiltrent dans un endroit fermé. En particulier, on peut atteindre le niveau entre 5 et 15 % et avoir des explosions, et ce n'est pas une vue de l'esprit, ça s'est produit et ça se produit encore.

Le deuxième élément: le dioxyde de carbone. Bien sûr que c'est une nuisance, ça participe à l'effet de serre, moins que le méthane par contre. le méthane est vingt (20) fois plus efficace à l'égard de l'effet de serre que le dioxyde de carbone. Mais il faut encore là mettre le tout dans le contexte.

Le méthane est dégagé par des processus naturels, c'est la première cause, la cause dominante. Beaucoup, beaucoup est dégagé par la décomposition dans les marais, dans les forêts. C'est la grosse contribution environnementale de méthane.

La deuxième contribution de méthane, c'est les animaux, c'est-à-dire les pets de vaches et puis les termites. C'est le deuxième apport de méthane dans notre environnement. Le troisième, c'est l'industrie, les fuites de l'industrie. Et le quatrième, ça demeure l'enfouissement. C'est quand même pas négligeable, puis ça en provoque du

méthane, l'enfouissement.

Le dioxyde de carbone, bien, écoutez, ça ne vaut pas la peine d'en parler. Je veux dire on respire, on en dégage, les plantes en font. C'est certain que ça contribue à l'effet de serre. Mais là, qu'est-ce que vous voulez, on vit et puis la nature continue. Il faut faire tout ce qu'on peut pour diminuer là où on peut. Tant mieux si on peut le contrôler pour l'enfouissement.

Mais, qu'est-ce que vous voulez, quand on met un organique dans la nature en quelque part, ça produit du dioxyde de carbone. Ce n'est pas un problème qui va présenter une atteinte de santé publique dans l'immédiat, autour, ça ne fera jamais ça. C'est rapidement dilué, et puis ça participe à la pollution générale, l'activité humaine.

Les autres. Bon, l'azote, on n'en parle pas; il y en a déjà 20 % dans l'air, on n'en rajoute pas, on dilue l'air finalement.
L'oxygène, ce n'est pas un problème.
L'hydrogène, ce n'est pas un problème.
Sulfure d'hydrogène, bien, c'est ça qui pue; c'est ça qui pue, c'est un inconvénient de la décomposition; ça n'en dégage pas beaucoup, mais c'est extrêmement odorant et on le sent beaucoup.
Le monoxyde de carbone, en concentration élevée ça peut être un problème de santé mais, comme le reste, c'est rapidement dilué dans l'environnement; et il

n'y a jamais eu aucune étude qui a prouvé qu'un site d'enfouissement pouvait causer des problèmes de santé à cause de ça.

Ça nous laisse avec encore, comme l'incinération, 1 % de composés traces. On va y revenir.

Ça, je vous le montre rapidement, le prochain graphique. C'est strictement - regardez juste la ligne en dessous - c'est juste pour vous donner une idée que des biogaz, ce n'est pas instantané, ça, là. Une fois qu'on a mis des déchets dans un trou, c'est cinquante (50) ans le processus de dégénération qui dégage des biogaz. Ça augmente pendant une trentaine d'années et ensuite ça diminue abruptement, bien sûr si on n'en rajoute pas toujours. Alors, c'est ça qui est important, ce n'est pas instantané.

Si, par exemple - on peut ramener ça un petit peu au projet actuel - l'agrandissement ne se fait pas, on nous a dit que les torchères ne seraient pas construites; et bien, les déchets qu'on a enfouis cette année, ils vont continuer à dégager pendant trente (30) ans. Si on installe une torchère et puis qu'on les capte, bien, on sauve ça comme impact. Ce n'est pas négligeable.

Les petits composés traces. Ils sont toujours là, les petits composés traces. Ce n'est jamais bien, bien important, c'est juste 1 %. Sauf que, quand il y a des quantités impressionnantes comme des

milliers et des milliers de mètres cubes, ça finit par être impressionnant.

Dans les composés traces, on retrouve des centaines et des centaines de composés différents. Nous, de la Santé, bien sûr, on s'intéresse à ceux pour lesquels il y a un impact de santé. Et aux concentrations qu'on peut avoir et à l'exposition que les gens peuvent avoir, c'est les cancérigènes qui nous causent un souci.

Il n'y a jamais personne qui a pu trouver une exposition aiguë, une maladie aiguë due à l'exposition au biogaz, sauf bien entendu si c'était dans une citerne ou dans une canalisation, auquel cas tu meurs par asphyxie parce qu'il n'y a pas d'air, pas à cause du biogaz.

Donc, ça ne fait jamais d'effet aigu, c'est des effets chroniques. L'effet chronique le plus plausible dont on doit se méfier, c'est le cancer. Maintenant, le cancer, c'est vingt (20) ans d'exposition, entre dix (10) et trente (30) ans d'exposition, avant que ça apparaisse. Donc, la science n'arrivera jamais - comprenez-moi bien - à faire la preuve que des composés toxiques cancérigènes, à bas bruit, à basse exposition pendant longtemps, donnent le cancer. Ils n'arriveront jamais à le faire, parce qu'on n'a jamais le bassin de population suffisant pour faire des statistiques significatives.

Alors, comme je vous expliquais tantôt, ce qu'on fait, c'est qu'on mesure des concentrations et on fait des calculs théoriques, qui n'ont aucune espèce de valeur en soi sinon comparative l'un par rapport à l'autre. On peut comparer une situation par rapport à l'autre, dire: "Cette situation-là est dramatique, celle-là l'est moins."

Alors, c'est ça, dans les biogaz, il y a des produits toxiques et il y a des impacts de ces produits-là. Si on les laisse aller, c'est certain qu'ils contribuent à la contamination générale de l'atmosphère et ils peuvent être cause de problèmes de santé.

Maintenant, ces biogaz-là, à quoi ils sont dus? La décomposition, peut-être, est de nature à générer certains composés organiques volatiles. Mais essentiellement - vous le verrez tout à l'heure dans d'autres exemples que j'apporte - on sait très bien que les biogaz proviennent essentiellement des déchets qu'on y a enfouis.

Il me manque une acétate. J'avais une acétate d'une étude californienne, qui avait été faite dans deux cent vingt-quatre (224) sites et qui montrait qu'on ne retrouve pas ces gaz toxiques là dans tous les sites.

LE PRÉSIDENT:

Je crois que c'était une des acétates précédemment à celle que vous avez mise. J'ai cru la voir tantôt, il y avait deux cent vingt-trois (223) sites, je pense.

M. MARCEL BÉLANGER:

Bien oui, vous avez raison. C'est ça. Alors, dans deux cent vingt-quatre (224) sites d'enfouissement, on a été faire des prélèvements exactement à la sortie des gaz pour constater que - regardez - un des gaz qui nous inquiète le plus, le chlorure de vinyle, on le retrouvait seulement dans 5 % des sits d'enfouissement.

Si c'était une décomposition naturelle qui provoquait du chlorure de vinyle, on en retrouverait partout. Alors, ça, ça nous met déjà en esprit que ce n'est pas vraiment la décomposition qui est le problème, quant aux gaz traces, c'est vraiment ce qu'on met dans le site.

Et ce qu'on met dans le site - bien, j'en reviens où j'en étais - c'est les déchets dangereux qui sont le problème dans le site. Si on met un déchet dangereux dans un site, il va se volatiliser de quelque façon, ou il va être décomposé et il va dégager certains gaz. Mais le problème dangereux dans les biogaz qui nous viennent des sites est essentiellement à cause de ce qu'on y a mis. Alors, ça, ça nous donne déjà une indication comment on pourrait procéder pour ne pas avoir de problème avec les sites d'enfouissement

sanitaire.

Deuxième chose importante à part des biogaz: évidemment, les lixiviats. Lixiviat, c'est très simple. Je vous ai expliqué tantôt simplement ce qu'était la putréfaction qui faisait que ça dégageait des biogaz. Le lixiviat, c'est simplement le café. Alors, vous prenez un filtre à café, puis vous faites passer de l'eau à travers des matières qui sont solubles, en dessous vous ramassez le café. Le lixiviat dans un site d'enfouissement, c'est exactement la même chose. Vous prenez quelques millions de tonnes de déchets, vous mettez de l'eau par-dessus, et puis vous ramassez le petit jus en dessous. Je ne vous conseille pas de le boire, celui-là.

Ça, c'est une étude qui a été faite dans la région de Montréal, dans quatre (4) types de sites différents: le premier, c'était un site de déchets industriels, A en haut; B, c'était des déchets essentiellement domestiques; C, c'était un site de déchets agricoles; et D, c'était un site, comme la plupart de nos sites, qui reçoit de tout.

On a comparé le lixiviat, le petit jus brut là qui sortait, à une norme quelconque qu'on a pu trouver. Autrement dit, si on avait une norme dans l'eau potable - je ne sais pas - pour le fer, bien, c'est comparé à cette norme-là. Alors, les chiffres que vous voyez dans la dernière colonne là, dix-neuf

mille trois cents (19 300) multiplié, ça veut dire que le niveau qu'on a retrouvé dans ce site-là était dix-neuf mille trois cents (19 300) fois plus élevé qu'une recommandation dans l'eau potable ou dans un autre type d'eau.

On voit très bien encore là - ça confirme ce qu'on commence à cerner là - que le problème de produits chimiques dans le lixiviat, ça ne dépend pas tellement des organiques et de la putréfaction, ça dépend de ce qu'on a mis dedans. Lequel est le plus contaminé pour les déchets chimiques, pour les contaminants chimiques? C'est le site industriel. Le site domestique est contaminé. Le moins contaminé, c'est encore le site d'enfouissement de déchets agricoles, parce que dans le déchet agricole il n'y a pas tellement de produits chimiques.

Encore une fois, ça nous allume la lumière à dire: "Bien, le problème, ce n'est pas nécessairement ce qui pourrit, c'est les déchets dangereux qu'on y met, essentiellement.

Malheureusement, puis heureusement - je ne sais pas trop comment dire - les petites bibittes, il y a bien de la petite bibitte là-dedans, elles arrivent à vivre dans ce jus-là, elles. Et elles ont l'air à se trouver relativement bien, d'après ce qu'on en juge. Alors, ça, c'est dans les mêmes quatre (4) sites, on a fait des cultures avec notre petit lixiviat pour voir comment c'était contaminé.

Alors, on n'a pas besoin de s'étendre longtemps pour être convaincus qu'il y a une contamination bactériologique. Ça fait que si vous buviez un verre de ce lixiviat-là, c'est tout probable que ça, ça vous rendrait malade, bien avant les produits chimiques. Alors, encore, à droite, c'est les normes ou les recommandations actuelles, et puis c'est ce qu'on retrouve.

Encore là, curieusement - oui, c'est curieux - les déchets industriels sont encore les plus contaminés sur le plan bactériologique. Puis, évidemment, les déchets agricoles, ils sont bien nantis à cet effet-là.

Le lixiviat, c'est très clair, ça pose un problème important. Notre conclusion à cet égard-là, dans l'ensemble du dossier gestion des déchets, d'après notre analyse, le problème dominant, c'est les lixiviats de l'enfouissement. Ce n'est pas l'incinération, ce n'est pas les biogaz. Le problème, c'est les lixiviats de l'enfouissement.

Si pour les autres, on a rarement ou à peu près jamais prouvé d'effet direct à la santé, on le prouve quand même sur le plan théorique. Mais pour ce qui est des lixiviats, on n'a pas besoin de se fendre en huit pour le prouver, il y a moult situations où il y a eu des contaminations de nappe phréatique ou des contaminations d'autres surfaces

qui ont rendu les gens malades. Je ne recommanderais à personne d'aller boire, par exemple, l'eau qui est autour des lagunes de Mercier, il serait malade. Alors, c'est le seul problème où il y a effectivement, de façon prouvée et indubitable, des problèmes de santé. Et ils sont extrêmement difficiles à corriger, quand on parle de l'enfouissement.

Quand on parle d'incinération, si on découvrait un problème, il y aurait moyen de réagir ou à tout le moins d'arrêter. Tandis que, quand on a mis quelque chose dans le sol, c'est hors contrôle, on ne peut plus récupérer par la suite. Le problème dominant de la gestion des déchets au Québec, c'est les lixiviats. Retenez ça, c'est capital.

On a fait une comparaison dans notre texte, qui aurait pu mériter - d'ailleurs, on a déjà essayé de le faire - d'être lynchée, on a comparé l'incinération et l'enfouissement dans une petite phrase lapidaire, qui disait que: "Les impacts sur l'environnement de l'incinération, comparés à ceux de l'enfouissement, c'est la même chose que de payer le coût environnemental cash versus à crédit." Quand on incinère, on sait ce qui sort, on sait comment faire; on peut "dealer" avec, on sait ce qui rentre, on sait tout, c'est dehors. Tandis que quand c'est enfoui, on laisse aller et puis il va y avoir des biogaz pendant trente (30) ans, puis de la lixiviation pendant des centaines d'années.

Donc, on considère que incinérer quelque chose, c'est de payer cash le dommage qu'on fait, parce qu'on en fait un, et quand on l'enfouit on paye à crédit. Maintenant, dans les deux (2) cas et c'est important - je dirais même que c'est capital - dans les deux (2) cas, enfouissement et incinération, il y a moyen aujourd'hui de faire quelque chose qui ne présente pas de problème à la santé publique. Ça, c'est très clair.

Je vais finir notre approche un peu plus théorique, et puis je conclurai par après sur le projet qui nous intéresse spécifiquement aujourd'hui.

Notre recommandation générale, c'est très clair: Halte-là! à l'élimination, et incinération et enfouissement. Ils ont leurs inconvénients, mais ils ont tous les deux (2) le même inconvénient majeur: c'est qu'ils détruisent, de façon irrémédiable, des matières qui sont précieuses.

Je pense que vous et moi - moi, j'ai une espérance de vie de trente (30) ans - on verra le jour où les compagnies s'arracheront les déchets. Ça va venir, ça. Ça va venir parce que c'est précieux, ces matières-là. On ne le sait juste pas encore, parce qu'elles sont encore trop gratuites. Mais on devrait prendre de l'avance, en particulier le gouvernement devrait prendre de l'avance pour implanter cette direction-là au plus tôt.

La clé d'une gestion des déchets, de toute gestion des déchets, d'après moi, c'est le tri à la source. Il faut que chacun des citoyens apprennent à faire un tri à la source qui soit cohérent, de préférence qui soit le même partout, de façon à ce que l'équipement industriel puisse s'adapter aux modèles de collectes qu'on a. Indispensable, tant qu'on ne fera pas... bien, toutes les expériences qui l'ont fait d'ailleurs, de ne pas faire le tri à la source, ont été un échec.

Que ce soit ceux qui ont essayé de composter ces déchets-là sans faire un tri, ça ne marche pas, ça fait du compost qui n'es pas viable. Ceux qui ont essayé de recycler sans faire du tri à la source, ils ont manqué leur coup, parce que les matières sont contaminées et irrécupérables.

Bien entendu, si tu fais un tri à la source, il faut faire une collecte sélective. Après ça, suivent toutes les activités de récupération, ça veut dire implicitement un tri secondaire. Non seulement le citoyen va avoir trié une première fois, il va falloir que l'industrie s'assoie et retrie de nouveau pour arriver à vraiment sélectionner, et puis à retenir ceux qui ont de la valeur.

Bien sûr, bien sûr, ça coûte cher. Oui, ça coûte cher, ça coûte très cher. Il va falloir pour ça que et les gouvernements et, surtout, chacun des

citoyens acceptent de payer le prix que ça vaut. Au début surtout, ça va coûter cher. Au début, tant que le marché n'existe pas pour les choses valorisées, il va falloir payer pour le faire. Il va falloir payer deux (2), trois (3) et puis quatre (4) fois ce qu'on paye déjà.

C'est, en gros, les estimés des coûts actuels pour des systèmes de tri qui sont bien faits là, puis ça varie entre quatre-vingt-dix (90 $) et cent vingt piastres (120 $). Bon, ici, c'est à trente piastres (30 $) la tonne. Il va falloir qu'on accepte de le payer. Il va falloir qu'on l'accepte comme citoyen et il va falloir - excusez l'expression - qu'on botte le cul de nos gouvernements pour qu'ils nous l'imposent en retour. Ça commence par ça. Ça commence par ça. Puis on ne peut pas tenir rigueur à l'industrie qui n'irait pas le faire d'emblée, ils ne peuvent pas faire ça d'emblée sans le support des citoyens et des gouvernements.

Bien entendu, l'idée au bout de tout ça, c'est de réutiliser, pas tellement pour empêcher la gestion des déchets. Je vous ai dit que la gestion des déchets, c'est un problème; oui, ça peut causer des impacts de santé; oui, oui, oui, mais c'est mineur. Comparé à notre production puis ce qu'on arrache à la nature, puis ce qu'on fait par ailleurs, ça demeure mineur comme impact, l'ensemble de la gestion des déchets. Là où c'est majeur, la gestion des déchets, c'est si on peut empêcher tous les

impacts de retourner dans la nature pour la détruire, pour lui enlever ce dont on a besoin.

C'est notre conclusion générale. Notre orientation, c'est très clairement une gestion intégrée. On ne l'a pas inventé les 3RVE, ce n'est pas nous autres qui l'a inventé. Notre analyse sur le plan de la santé nous amène à la même conclusion: c'est ça qu'il faut faire. On va un petit peu plus loin en offrant une stratégie, en disant le type de tri à la source qu'on souhaiterait et puis, surtout, on dit à nos gouvernements: "Ça commence par là."

Je veux dire, ce n'est pas pensable qu'une Municipalité décide de le faire seule. C'est encore moins pensable qu'une industrie, seule, se décide à implanter une gestion intégrée, si l'ensemble de la population n'embarque pas. Il faut commencer par ça. Et tant qu'on ne fera pas ça, on ne peut pas tenir rigueur à une industrie de ne pas le faire, elle peut juste pas le faire.

Alors, ça nous laisse avec une réalité. Je veux dire, ce n'est pas demain la veille que ça va être implanté, la gestion intégrée des déchets au Québec. Imaginez-vous, les sites d'enfouissement sanitaire, après vingt (20) ans, on n'a pas encore réussi à mettre 100 % de nos déchets dedans. Alors, la gestion intégrée, combien de temps que ça va prendre avant que ce soit implanté de façon générale?

Il reste que d'ici jusqu'à ce qu'on ait une gestion cohérente, qui a un certain bon sens, il va falloir gérer ces maudits déchets-là. Il faut les gérer. La population refuse systématiquement tout ce qui s'appelle incinération, c'est son droit et puis ce n'est pas une bonne technique. L'enfouissement, non plus, n'est pas une bonne technique. Mais, si la population refuse l'incinération, bien, ça nous en laisse un: c'est l'enfouissement. Il va falloir enfouir, on ne s'en sort pas. Alors, il faut enfouir le mieux possible.

Maintenant, passons plus spécifiquement au contenu de notre mémoire, bref, qui est une comparaison de la stratégie et de l'analyse qu'on fait dans notre démarche théorique avec le projet UTL qui nous est présenté là, l'agrandissement.

On souhaite, d'abord et avant, tout qu'on réduise la production des déchets. Est-ce que le projet UTL le fait? Non. Ce n'est pas dans leur intention de le faire, et puis ce n'est pas dans leur intérêt de le faire non plus.

Est-ce que le projet UTL pratique ou veut faire quelque chose pour le réemploi? Non. Je ne vois pas comment ils pourraient le faire non plus.

Le tri à la source: est-ce qu'ils vont faire un tri à la source, eux, un tri à la source sec-humide-dangereux? Non, ils ne le feront pas. Ils ne sont

pas capables de le faire, ils ont aucun contrôle. C'est les citoyens et les Municipalités qui contrôlent la collecte. Bien entendu, ils ne font pas la collecte non plus.

Alors, qu'est-ce qu'ils peuvent faire? Ils peuvent faire du recyclage, dans la mesure où on leur donne quelque chose qui est recyclable. Moi, je ne leur reproche pas. Au contraire, je suis extrêmement favorable à ce qu'ils commencent par ce qui a le plus de chances d'être rentable. C'est les déchets industriels et commerciaux qui arrivent dans une benne, une bonne quantité de carton, qui fait que ce n'est pas trop souillé parce que c'est juste du carton qu'ils font à cette usine-là, ils prennent ça et puis ils le recyclent.

Ma foi, c'est faible, ça représente un faible tonnage par rapport à l'ensemble du tonnage, mais c'est une infrastructure et ils sont en train de monter quelque chose qui va ressembler à une gestion intégrée. Un méga site qui pratique une gestion intégrée. Ils commencent, ils se donnent l'infrastructure de base et ils développeront les compétences et, à mesure que la société québécoise se réveillera, bien, eux seront prêts peut-être à accueillir puis à faire une gestion intégrée des déchets domestiques aussi. Bon, ils le font. C'est dans leurs pouvoirs et ils le font. J'aimerais qu'ils s'engagent plus clairement à le faire encore. Je vous dirai ça un petit peu plus tard.

La valorisation des matières? Oui, ils la font. Pas très impressionnant, encore là ils vont composter des déchets verts. C'est à peu près les seuls compostages qui ont eu un "succès commercial" à date. Alors, ils se donnent là aussi l'infrastructure. Je ne pense pas qu'ils fassent gros, gros, gros d'argent avec ça, mais ils se donnent l'infrastructure, ils se donnent une chance de développer l'expertise à le faire correctement, pour le jour où peut-être on fera un tri sélectif qui mettra les compostables d'un côté, puis là ils auront l'infrastructure et la compétence pour continuer. Mais ils font déjà ce qui est possible de faire avec un minimum de risque. Je ne peux pas leur en vouloir.

La valorisation énergétique? Ils la font. Ils la font avec quelque chose qui est nuisible, avec les biogaz. J'ai un reproche à leur faire, c'est que la valorisation énergétique qu'ils vont pratiquer va récupérer quelque chose comme 20 % - je n'ai pas de calcul précis - mais la plus grosse part des gaz vont finir par être brûlés à la torchère. Mais tout de même, ce gaz-là, au lieu de l'envoyer dans l'atmosphère ou au lieu de le brûler sur place, pour rien, bien, ils en font de l'électricité. Moi, chapeau! à ça.

Et puis je souhaiterais qu'ils prennent des ententes avec Hydro-Québec, dans la mesure où c'est

techniquement possible, pour valoriser encore plus de biogaz. C'est ridicule de faire de la chaleur dans l'air, pour faire de la chaleur et puis la cracher dans l'environnement. Qu'au moins on la réutilise. Puis, si on fait de l'électricité avec, bien, cette électricité-là, on ne sera pas obligés de la produire avec de l'eau, avec de l'huile ou avec ce que vous voudrez. C'est ça de la valorisation. Je suis très favorable à ça parce que, du même coup, ça contrôle le problème de biogaz.

Est-ce qu'ils font de l'élimination sécuritaire? Je prends sur nous, la Santé publique, de répondre: oui. Et fort à part de ça. C'est de l'enfouissement sécuritaire qu'ils pratiquent là. Je vais vous dire pourquoi on pense que c'est de l'enfouissement sécuritaire.

Notre conclusion générale: on continue et on va continuer à faire de l'enfouissement au Québec. Si on n'est pas capables de commencer à pratiquer un tri sélectif et à isoler les déchets dangereux et les putrescibles de leur côté pour pouvoir faire de l'enfouissement sécuritaire, on n'a pas le choix, on doit considérer le déchet solide municipal comme sa fraction la plus dangereuse. Autrement dit, on doit traiter l'ensemble des déchets comme si c'était tous des déchets dangereux. C'est ça notre exigence qu'on pose. Je veux dire, si on n'est pas capables de trier comme du monde, d'isoler les fractions qui sont un problème, il faut tout traiter comme un

déchet dangereux.

Alors, on fait l'analyse du projet de l'agrandissement dans cette optique-là. Est-ce qu'on nous offre dans ce site-là un site qui répond à l'enfouissement pour des déchets dangereux? Oui. Notre réponse globale, c'est oui.

Regardez juste au niveau de la conception du site, et comparez ça à la réglementation. Puis là, je parle de réglementation de déchets dangereux. Dans la réglementation sur les déchets dangereux, il n'est même pas fait mention des caractéristiques de sol pour le site. Même pas mention. On réfère au règlement sur les déchets solides où on demande, comme je vous expliquais tantôt, que le lixiviat ne fasse pas plus que soixante (60) mètres par année. Ça, ça correspond à une perméabilité du sol de 2 x 10^{-4}.

Dans le projet ici, le sol autour offre un coefficient de perméabilité qui est de l'ordre de 10^{-7}, 10^{-8}. Ce n'est pas soixante (60) mètres par année qu'ils vont pouvoir faire, les biogaz, c'est de l'ordre du centimètre par année. Donc, ça dépasse clairement, pour ce qui est de la conception du site, tout ce qui est prévu dans la réglementation pour l'enfouissement des déchets dangereux. Alors, il va sans dire pour l'enfouissement des déchets solides.

Ça dépasse non seulement le règlement actuel, le règlement actuel qui est vieux et qui est fini, on est en train de le réviser actuellement et on a été privilégiés de le voir en consultation... Ce qu'on demande en 95, pour un site d'enfouissement de déchets dangereux, enfin, ce que le règlement pense demander - il n'est pas accepté, il n'est pas adopté, il n'est pas en force ce règlement-là - c'est que les parois des sites d'enfouissement de déchets dangereux aient au moins, d'abord une géomembrane, un textile pour empêcher de passer et soixante (60) centimètres d'une substance, d'un sol, dont la perméabilité est au moins de 10^{-6}, soixante (60) centimètres de 10^{-6}. Bon. Puis le plastique, on n'en parle pas, il n'a pas de durée de vie.

Alors ça, ça garantit, soixante (60) centimètres de 10^{-6}, deux (2) ans à peu près avant que le lixiviat commence à sortir. Ça, c'est le règlement qui n'est pas déposé là, c'est ce qu'on pense qui est le meilleur pour les déchets dangereux.

Bon, si je compare ça au projet UTL, à sa partie la plus faible - c'est les deux (2) mètres de glaise qu'il y a en surface - ils mettent trois (3) mètres d'argile. Bon, ce n'est pas soixante (60) centimètres, c'est trois (3) mètres. Si on parle d'en dessous de cette zone-là qui était du sable là, bien, c'est à l'horizon. Je veux dire, on a de l'argile, pf...pf... pas de problème.

En dessous du site, d'après le règlement qu'on va un jour déposer, on demande d'avoir au moins trois (3) mètres d'une substance dont la perméabilité est inférieure à 10^{-6}; on a dix (10) mètres d'une substance dont la perméabilité est évaluée aux environs de 10^{-7}, 10^{-8} là, nous a-t-on dit. C'est largement supérieur à la réglementation à venir sur les déchets dangereux.

Ce qu'il y a de plus chromé à date comme recommandation pour l'enfouissement des déchets dangereux, c'est le Conseil canadien des ministres de l'Environnement qui l'a sorti, ça date de 91: Les lignes directrices nationales sur l'enfouissement de déchets dangereux. Dans ce document-là, on vante énormément le site d'enfouissement de déchets dangereux de Stablex, je crois - si je ne me trompe pas - en Ontario, qui est un site qui a exactement les mêmes caractéristiques que ce site-là, et sur quarante-cinq (45) mètres d'argile.

Dans ce site-là, on a jugé - et on vante ce site-là - que ça ne valait pas la peine de mettre un géotextile, une membrane, on fait un trou et puis on le met dedans; on a jugé que ça ne valait pas la peine de collecter le lixiviat. Un site de déchets dangereux, on ne collecte pas. Je veux dire, on se dit: "C'est tellement imperméable que ça ne pose pas de danger."

Et ça, c'est le CCME qui dit: "Bien, c'est ça

l'exemple d'un bon site d'enfouissement de déchets dangereux." Bien, c'est ça qu'on a pour des déchets domestiques. Un petit peu moins épais d'argile peut-être, mais c'est ça qu'on a quand même.

Pour les lixiviats, la réglementation. Le lixiviat, la réglementation, il en existe de deux (2) types: il y en a pour les déchets solides; il y en a pour les déchets dangereux. Pour ce qui est des déchets solides, la compagnie avec son traitement actuel nous garantit, puis jamais le MENVIQ n'a contredit ça, qu'ils respectaient les normes de rejet. Bon, c'est bien, ils respectent le règlement, on ne peut pas exiger plus.

On pourrait peut-être demander plus, par contre. Parce que le règlement, c'est clair que ce qui est prévu qu'on peut rejeter dans l'environnement, c'est pas de l'eau bonne à boire, ça là. C'est encore très largement contaminé. Puis le règlement ne prévoit pas du tout qu'après qu'il ait été rejeté, qu'on s'occupe qu'il y ait une dilution.

Dans les faits, dans ce cas-ci, ce qu'on fait avec les lixiviats, c'est qu'une ou deux (2) fois par année on pompe, d'un coup sec, vingt mille (20 000) mètres cubes d'un produit qui, oui, répond aux normes mais, non, n'est pas sécuritaire. Bon, ça, moi, j'utilise un terme médical pour imager ça, je vais parler d'une injection en bolus.

En médecine, quand on injecte un médicament intra-veineux, il y a deux (2) façons de le faire. Prendre la seringue, puis tirer ça dans une veine d'un coup sec, on appelle ça en bolus parce que, instantanément, ça amène des taux très élevés de substance, de médicament concentré. Il y a une autre façon de le faire. C'est de le mettre dans un soluté, dans un volume de liquide et puis de le laisser rentrer tranquillement. C'est moins agressant un peu.

Or, dans ce cas-là, on fait un phénomène de bolus. Par-dessus le marché, on le fait à l'été, pendant la période probablement où c'est le plus sec. On n'a pas eu l'évaluation du débit du ruisseau en question, mais je présume que l'été il y a surtout des roches dans le fond de ce ruisseau-là. Çà, ça veut dire que, pendant quelques jours, c'est un bolus de substance qui respecte les normes, oui, mais qui est contaminée.

Donc, si j'ai une réserve à opposer au projet à date, c'est celle-là. Elle n'est pas majeure et je suis convaincu que, sur le plan technique, il y a moyen d'arranger ça, de faire ça un peu mieux. Ça nous inquiète un peu parce que, pendant cette période-là où le ruisseau a ce lixiviat pur là, s'il y a un incident, des enfants ou des animaux qui vont boire, c'est un liquide contaminé. Ça respecte les normes, je veux bien croire, mais avec dix (10) colifécaux, qui respectent les normes, ce n'est pas

trop bon à boire quand même.

Pour ce qui est des biogaz, la question ne se pose pas, si ça dépasse la réglementation, la réglementation n'en parle même pas. Ni, d'ailleurs, pour les déchets dangereux. Alors, dans ce cas-ci, on ramasse 90 % des biogaz qui seraient produits. Je ne suis pas un ingénieur, puis je n'ai pas peine à croire que c'est 90 %.

J'imagine la cellule qui est en argile tout le tour. La zone la plus mince, la plus faible de la cellule, d'après ce que j'ai compris, c'était un point cinq (1.5) mètre d'argile sur le bord, à la jonction du couvert. A part de ça, c'est trois (3) mètres, huit (8) mètres, et puis mètres à l'infini, puis dix (10) mètres en dessous. Je ne vois pas comment les gaz peuvent sortir.

Et, par-dessus le marché, on pompe, on fait une pression négative. Il me semble, dans ma tête de non-ingénieur, que s'il y a une pression négative en dedans, l'air va avoir tendance à rentrer plutôt qu'à sortir, et ça ne m'étonnerait pas que ça soit supérieur à 90. Mais 90 là, je vous garantis... Parce qu'il y a quelques années seulement, j'avais lu un texte américain de l'EPA qui disait qu'on pouvait peut-être espérer 80 dans le mieux des techniques, puis là on atteint 90, puis je n'ai aucune peine à le croire.

Qui plus est, non seulement ça dépasse la réglementation, mais le traitement qu'on s'engage à faire sur le biogaz améliore la situation actuelle. Si l'agrandissement n'a pas lieu, les gaz existants vont continuer à sortir dans l'environnement pour trente (30) ans et les gens autour vont les assumer. Si ça s'implante, on va récupérer ces gaz-là pour les trente (30) prochaines années. Et, en plus, pour ceux qui se soucient du problème d'odeurs, j'aurais tendance à croire que ça va contrôler une large fraction des problèmes d'odeurs.

Alors, ce que notre analyse nous amène à dire - ce n'est pas notre premier choix, c'est notre deuxième choix - notre deuxième choix, c'est de traiter l'ensemble des déchets solides comme si c'était tous des déchets dangereux. C'est ça qu'on fait. Ce n'est pas l'idéal mais, dans le contexte actuel, est-ce qu'on peut faire d'autre chose?

Notre appréciation globale du projet. D'abord, ça ne respecte pas notre stratégie, qui est celle du mieux, qui est la vraie gestion intégrée qu'on pourrait faire, qui pourrait faire que 70 % de nos six millions (6 M) de tonnes de déchets actuels soient recyclés. C'est possible, ça, le projet pilote de Guelph l'a fait. Ils ont recyclé jusqu'à 70 %, avec un tri sélectif sec-humide-dangereux, 70 % des déchets. On est capables de le faire à l'échelle de la province. C'est ça, la stratégie du mieux. Sauf que là, ça va prendre une décision

politique. Ça, c'est très, très clair.

Le projet qu'on nous dépose est supérieur à tout ce qui existe au Québec, au meilleur de ma connaissance. Je veux dire, je ne suis pas le MENVIQ, je ne suis pas dans le secret des dieux là, mais ça fait trois (3) ans que je suis très impliqué dans la gestion des déchets. On ne voit pas de projet qui contrôle, à ce point, l'ensemble des risques.

Élément capital, il va s'agir d'un méga site. Il faut que personne se le cache, c'est un méga site, mais qui va implanter l'infrastructure de gestion intégrée. Je veux dire, ça va être le premier. Il y en a beaucoup qui en parlent, d'implanter ça un système de gestion intégrée des déchets avec leur nouveau site qui va être construit plus tard. On y est, il y a quelqu'un qui va le faire. C'est très précieux d'après moi parce que, ça, c'est l'exemple à donner au reste de l'industrie et ça va vite devenir une norme.

Je souhaite - je souhaite sincèrement - que l'on s'engage très clairement dans la réalisation du projet, non seulement à construire la torchère et l'unité de valorisation énergétique qu'on a associées au projet, mais je souhaite qu'on prenne un engagement formel, si le projet doit avoir lieu au jour, pour construire aussi le centre de tri et le centre de compostage. Je pense que c'est important qu'on le fasse pour commencer à montrer au

Québec, et à nos décideurs et à nos municipalités, qu'est-ce que ça pourrait être de la gestion intégrée si on se donnait le mal de vouloir le faire.

Je souhaite qu'on prenne des engagements fermes. Avant d'aller de l'avant pour la réalisation de l'agrandissement, que ce soit clair que l'ensemble de ces projets-là sont liés au projet. On ne pourra pas dire dans dix (10) ans: "On ne l'a pas fait, finalement, le centre de tri." Il faut que ce soit lié. C'est ce qu'on souhaite. Maintenant, c'est très clair qu'on ne peut pas l'exiger. C'est au-delà de la réglementation, c'est bien évident. Mais c'est éminemment souhaitable.

Le deuxième os, c'est le rejet des lixiviats en bolus. Je pense que, ça, il faudrait quand même une évaluation des risques environnementaux de cette technique-là. Parce que moi, je parle un peu à travers mon chapeau, je présume que ça fait un bolus. Mais, si jamais le débit de la rivière est assez important et ça assure une dilution, bien, ma foi, peut-être que c'est tolérable. J'en sais trop rien.

Alors, il faut à tout le moins une étude et si c'était le cas qu'effectivement, quand on rejette ces vingt mille (20 000) mètres cubes-là de lixiviat, ça se ramasse pur jusqu'au moment où c'est rendu dans le fleuve, il faudra faire quelque chose.

En dernier lieu, je le souhaite très fortement - je ne sais pas qui devrait s'en charger - je souhaite qu'il y ait création d'un comité de surveillance. Ça, c'est pour gérer tout l'ensemble des risques psychosociaux, dont je n'ai pas parlé beaucoup, mais qu'on vit. On voit ce que c'est, les risques psychosociaux. La seule façon de contrôler ça... Essentiellement, les risques psychosociaux, c'est pour beaucoup dû au fait que les gens n'ont pas confiance à ce qu'un entrepreneur, qui a pour rôle de faire de l'argent, fait. Puis ils ont raison de ne pas avoir confiance.

Alors, le fait de créer un comité de surveillance, qui soit existant avant la construction, c'est-à-dire qui soit là pendant toute l'élaboration, et du projet et du site, qui soit là pendant toutes les opérations et qui soit là à la fermeture du site...

Maintenant, il ne faut pas que ce soit un comité bidon. Il faut que ce soit un comité de citoyens, qui sera géré par les citoyens comme ils jugent bon, avec les moyens de réaliser son mandat. Ça, ça veut dire les moyens peut-être d'engager, eux, un technicien compétent qui fasse le suivi, qui talonne la compagnie, s'il le juge pertinent; ou encore le moyen, quand ils jugeront pertinent, de demander et de payer leur propre expertise.

Moi, ce que je suggère, c'est que cet argent-là

vienne de la compagnie. Mais c'est très clair qu'il ne faut pas que la compagnie ait le contrôle sur l'argent. Autrement dit, il faudrait que ce soit mis en fiducie, puis d'un montant significatif qui permette à ce comité de surveillance là de réaliser les mandats et de pouvoir affronter la population en disant: "Non, nous autres, on n'est pas achetés. On fait de notre mieux. On les "checke", on les écoeure." Il faut que la compagnie, pour ce comité de surveillance là, ça soit un livre ouvert. Il faut qu'ils aient accès à tout ce qu'ils veulent avoir. Il faut qu'ils puissent demander les études qu'ils veulent, de façon tout à fait indépendante.

Je pense que ça, maintenant et peut-être pour l'avenir, ça devrait faire partie intégrante d'un projet de cet ordre-là. Ce n'est quand même pas un petit projet là, c'est un méga projet de gestion des déchets, ce truc-là.

En dernier, j'ai envie de me hasarder à répondre à la question la plus significative, la plus globale et peut-être la plus dure qu'on a eue pendant la première partie des audiences. C'est madame Dufour qui nous a demandé si on pouvait dormir sur nos deux (2) oreilles avec un projet comme celui-là. Question à 1 000 $.

J'ai presque envie de me hasarder à répondre. "Madame Dufour, si déjà vous dormez au Québec avec la gestion des déchets qui est faite actuellement,

réveillez-vous pas. Ce projet-là est beaucoup mieux que ce qui existe. Je doute que vous dormiez si bien que ça, considérant ce qui arrive avec la gestion des déchets ailleurs au Québec. Alors, je vous suggère de dormir sur vos deux (2) oreilles, mais en gardant un oeil ouvert." L'oeil ouvert, bien, c'est un comité de surveillance. Ça prend un groupe de citoyens qui assure, de façon sérieuse, le suivi.

C'est essentiellement le fruit de notre analyse de la gestion des déchets et de la santé publique, et dans lequel on a contextué ce projet particulier-là. La question que je me pose finalement, au bout de tout ça, c'est: "Est-ce que le Québec a les moyens de se priver d'un projet comme celui-là?" Là, je le dis au niveau du Québec. Est-ce que la région de Lanaudière veut ou peut avoir ce projet-là? Je ne m'engage pas là-dessus. Ce n'est pas à nous d'en décider, je pense que ça va être aux gens localement de décider ça.

Maintenant, le Québec aurait besoin d'un projet comme celui-là. On a juste à imaginer, s'il y avait une véritable gestion intégrée, il nous resterait 30 % de nos déchets. Il y en aura toujours un 30 % à gérer et à enfouir, en fin de compte, même si on fait le mieux du mieux de la récupération.

Moi, je n'ai aucune objection à ce que ces deux millions (2M) de tonnes-là soient gérées - je ne sais pas, moi - par exemple, dans un méga centre qui

en gère un million (1M) de tonnes par année et dans un méga incinérateur qui gérerait en particulier les déchets organiques dangereux. Je n'aurais aucune objection à ça.

Ce que je sais, c'est qu'actuellement, si on refuse un projet comme ça, les déchets vont aller ailleurs. Ils vont aller où? Je vous laisse avec cette question-là.

LE PRÉSIDENT:
Nous vous remercions pour la présentation de votre mémoire. Bien entendu, nous avons quelques questions, ça fait qu'on va vous laisser aller vous rasseoir. Monsieur Bélanger, il y a plusieurs personnes qui nous suggèrent de faire une petite pause d'une dizaine de minutes. Est-ce que ça vous dérange? On va reprendre avec les questions.

M. MARCEL BÉLANGER:
Pas du tout.

LE PRÉSIDENT:
Ça va.

(PAUSE)

LE PRÉSIDENT:
Alors, monsieur Bélanger, avant de vous adresser des questions, tout à l'heure vous avez mentionné le document "Mieux vivre avec ses déchets" - nous, on

en a quelques copies, notamment des copies qui avaient été déposées lors d'audiences récentes - je me demandais si vous étiez capable de vous procurer encore quelques copies additionnelles de ce document-là, quatre (4) ou cinq (5) copies. Pensez-vous que ça serait possible de nous les fournir?

M. MARCEL BÉLANGER:
J'ai amené quatre (4), cinq (5) copies.

LE PRÉSIDENT:
Alors, c'est très bien. Et, aussi, les acétates que vous avez présentées, est-ce que ça serait possible de nous en déposer des copies aussi sur papier? On ne vous demande pas votre jeu d'acétates, mais si vous pouviez nous les envoyer sur papier.

M. MARCEL BÉLANGER:
Pas de problème. En quinze (15) copies, comme d'habitude?

LE PRÉSIDENT:
Quinze (15) copies, s'il vous plaît. Je vous remercie.

M. MARCEL BÉLANGER:
Je signale que les acétates sont essentiellement prises dans le document. Alors...

LE PRÉSIDENT:

Oui. Des fois, la reproduction pourrait être mauvaise, effectivement. Tout d'abord, pour les questions, je vais débuter. Concernant la section Lixiviats - je vais me baser sur le mémoire écrit que vous nous aviez fait parvenir - vous mentionnez que:

> *"Toute contamination de la nappe à travers les parois est virtuellement exclue, selon les avis d'experts. De plus, la nappe captive est déjà, de façon naturelle, impropre à la consommation en raison d'un contenu minéral élevé (eau salée de la mer de Champlain)."*

De votre côté, est-ce que vous avez des données sur les qualités physico-chimiques, par exemple, de l'aquifère régional? Est-ce que vous avez ça en main?

M. MARCEL BÉLANGER:
Il va falloir que je demande à mon... Si on ne les a pas en main, c'est certainement disponible actuellement.

LE PRÉSIDENT:
Alors, si vous avez des données, si c'est possible d'en avoir.

M. MARCEL BÉLANGER:
Elle a beaucoup plus d'expertise locale que moi.

MME SUZANNE FORTIN:

Il existe quelques données. On a eu des plaintes dans à peu près toute La Plaine. Les gens s'alimentent essentiellement dans la nappe de surface, parce que souvent les eaux profondes sont plus salées ou sont très, très, très minérales, ce qui fait qu'elles doivent être re-traitées même. Beaucoup de municipalités qui ont des puits, des puits artésiens, comme source d'approvisionnement, doivent faire un traitement pour enlever les métaux, le sel, pour pouvoir la rendre propre à la consommation.

LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous possédez certaines données concernant les caractéristiques de l'aquifère régional? Relativement à des plaintes par exemple sur des puits, est-ce que vous avez fait des analyses?

MME SUZANNE FORTIN:

Dans la région des Moulins, non. Parce qu'une grosse portion de la population est sur les réseaux d'aqueduc et que, si on prend Terrebonne par exemple, le réseau de Terrebonne qui dessert une bonne partie de la population s'approvisionne dans la rivière des Mille-Iles, alors que Lachenaie, il y a une section de Lachenaie qui est desservie par Repentigny qui s'approvisionne dans la rivière l'Assomption.

LE PRÉSIDENT:
Dans la région des Moulins, les données les plus près qu'on pourrait avoir, ça serait dans quel secteur?

MME SUZANNE FORTIN:
Il faudrait que je regarde ce que j'ai comme demandes, je ne peux pas vous le dire comme ça là.

LE PRÉSIDENT:
Est-ce que c'est possible de vérifier ça...

MME SUZANNE FORTIN:
Oui.

LE PRÉSIDENT:
.... pour voir si on pourrait avoir des données?

MME SUZANNE FORTIN:
Oui.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
En page 5 de votre mémoire, on parle des rejets dans les effluents du ruisseau St-Charles. Ayant écouté votre exposé, est-ce que ça serait préférable que ces rejets-là soient effectués sur une période plus longue? Parce que, comme on ne sait pas quel est exactement le débit du ruisseau, est-ce que ce n'est

pas souhaitable que ces rejets-là soient faits sur une période plus longue?

M. MARCEL BÉLANGER:

C'est possible. Je pense qu'au niveau technique, il y a certainement plusieurs façons de solutionner ce problème-là. Maintenant, si le ruisseau St-Charles avait un débit assez important, effectivement, si on le faisait de façon continue, on assurerait une dilution immédiatement à la source, contrairement à ce qu'on semble faire maintenant, d'envoyer le bolus total dans une période où, de surcroît, c'est sec. Alors, c'est sûr que ça serait préférable que ce soit dilué. Ce n'est pas important sur le temps.

Si le ruisseau est toujours sec, ça ne serait pas nécessairement avantageux de le faire couler avec de l'eau tout aussi diluée à longueur de temps. Ça serait peut-être encore mieux, à ce moment-là, de faire un bolus, d'aviser la population et puis de contrôler ce bolus-là jusqu'à sa dilution, ou de faire autrement. Mais je suis convaincu qu'il y a moult façons de solutionner ce problème-là. Pas nécessairement en l'étirant. Pas nécessairement, ça dépend du débit du ruisseau, ça dépend de beaucoup de choses.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Ou peut-être de regarder à quelle saison ça se fait, peut-être.

M. MARCEL BÉLANGER:

Peut-être, parce que moi, je ne sais pas. Comme idée, comme ça, le printemps, c'est sûr qu'il y a des débits élevés dans tous les cours d'eau. Peut-être que si on le faisait au printemps, on assurerait une dilution immédiate qui diminue les risques. Peut-être. Mais ça, sous toutes réserves. Je pense qu'une évaluation pourra assez aisément être faite et ça devrait être relativement aisé de trouver une solution à cette problématique-là.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Dans votre exposé verbal tantôt aussi, est-ce que la Commission est justifiée de comprendre que bien que l'agrandissement d'un site, ce n'est pas la première solution, elle deviendrait beaucoup plus acceptable si le projet, avec ses projets connexes, était considéré comme un tout: l'agrandissement, le centre de tri, le centre de compostage et la centrale électrique?

M. MARCEL BÉLANGER:

C'est un plus indubitable. Déjà, le projet en soi, avec les niveaux de sécurité et le contrôle qu'on pratique pour réduire les risques à la santé, est déjà en soi beaucoup mieux que ce qu'on a. Alors, c'est très clair que c'est en plus, c'est un avantage si on peut lui lier aussi les projets de recyclage et de compostage, que ce soit lié. Autrement dit, qu'on ne fasse pas l'agrandissement sans en faire. Là, c'est qu'on donne un modèle,

alors c'est un plus. Ça rajoute de la valeur à un projet qui, même au niveau d'enfouissement, est déjà supérieur à tout ce qu'on a. C'est déjà bien, là. C'est déjà mieux que ce qu'on a.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Je vais vous demander aussi quelques questions supplémentaires sur le rejet du lixiviat. Est-ce que vous croyez qu'on devrait y inclure des normes qui toucheraient des exigences sur la toxicité dans le milieu récepteur? Parce qu'éventuellement ce ruisseau rejoint la rivière des Mille-Iles.

M. MARCEL BÉLANGER:
Écoutez, les normes pour le lixiviat, ça date de 1978. C'est très clair qu'à ce moment-là il n'était pas question de valider une norme, par exemple, avec des bioessais, ce qu'on peut faire aujourd'hui.

Aujourd'hui, on est en mesure de prendre un liquide quel qu'il soit et de vérifier c'est quoi son impact sur la vie, en utilisant les micro-organismes, bien sûr, ou des truites. Et je pense que les normes de lixiviat auraient tout intérêt à être revues à la lumière des bioessais qui sont aujourd'hui disponibles, assez standardisés pour être utilisables. C'est très clair.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Mais aussi...

M. MARCEL BÉLANGER:
Je ne sais pas si ça répond à votre question?

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Oui, exactement. Et dans bien des cas également, pour d'autres industries, on demande une certaine dilution dans le milieu récepteur. Autrement, une industrie qui se localise sur un tel cours d'eau, qui a un très faible débit, elle est obligée de chercher des solutions alternatives. Exemple: on peut canaliser le lixiviat jusqu'à la rivière pour éviter les problèmes. Est-ce que ça serait une solution, d'après vous?

M. MARCEL BÉLANGER:
Tout à fait. C'est ce qu'on demande de rajouter au projet actuel, que ce soit par dilution ou par une autre technique, comme vous le dites bien là.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Parce qu'habituellement les règlements interdisent la dilution justement, parce qu'on déverse une charge et il ne faut pas que, par une dilution, on minimise l'impact.

M. MARCEL BÉLANGER:
Bien, les règlements n'interdisent pas la dilution d'effluents. Ça, c'est très clair. On compte

toujours au contraire sur un processus d'atténuation qui est, essentiellement, un phénomène de dilution. La dilution est interdite, par exemple, quand on gère des déchets dangereux.

Ce qu'on ne veut pas, c'est qu'on dilue un déchet qui est dangereux à cause d'une concentration donnée d'un produit, qu'on réduise sa concentration jusqu'à un niveau qu'il ne soit pas considéré comme dangereux. Ça, on l'interdit.

Mais, pour ce qui est du rejet des effluents, je ne crois pas qu'on interdise la dilution. Au contraire, on compte sur la dilution, sur l'atténuation naturelle de la dilution. A moins que...

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Donc, on aurait à regarder des alternatives quant au déversement dans le ruisseau St-Charles. Parce qu'il y a des gens, hier, qui nous ont fait part que ce ruisseau traverse deux (2) écoles dans la région, clôturées évidemment, mais on ne peut pas suivre les enfants en tout temps. Donc, en se penchant plus attentivement sur la façon de déverser et la qualité du ruisseau, on...

M. MARCEL BÉLANGER:
Oui, d'une part. Et, d'autre part, peut-être aussi en révisant la norme. Si jamais on peut émettre une norme qui protège contre toute atteinte à la santé publique - bon - ça reviendrait à dire qu'il faut

qu'ils rejettent de l'eau potable. Et bien, ça serait encore mieux, bien sûr, mais ça ne serait peut-être pas facile.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Dans votre mémoire, vous terminez en disant:

> *"Le seul problème provient finalement du fait qu'on devrait viser l'enfouissement minimal des seuls déchets ne pouvant d'aucune façon être économiquement valorisés."*

Et vous dites:

> *"C'est à l'État, bien plus qu'à un promoteur isolé, d'imposer ces règles."*

Par contre, plusieurs personnes sont venues nous dire qu'elles craignaient que l'autorisation du projet perpétue, disons - ce qui est souvent utilisé comme terme - l'enfouissement pêle-mêle. Pour essayer de pallier à ça, vous, est-ce que vous voyez des solutions à court terme et des solutions régionales pour réussir - éventuellement, le projet se met en place - et comment également en même temps, à favoriser progressivement et assez rapidement une réduction des déchets vers l'enfouissement?

M. MARCEL BÉLANGER:

C'est sûr que c'est possible à envisager, s'il y avait un certain bassin de population significatif. Bien là, probablement qu'il faudrait que ce soit plus que la MRC des Moulins. S'il y avait trois (3), quatre (4), cinq (5) MRC qui s'entendaient et qui assurent quand même une population qui fournisse un débit de déchets, ça serait possible que l'ensemble de cette région-là se donne des normes à elle de tri à la source et de collecte sélective, et implante quelque chose qui commence à ressembler à la valorisation des déchets.

Maintenant, c'est très dispendieux. Et le problème, actuellement, c'est les marchés. Les marchés ne sont pas développés pour prendre ces matériaux-là. On est capables, c'est certain, de les trier, mais ils n'ont pas de valeur parce que les marchés ne les veulent pas.

Les marchés vont se développer quand il va y avoir une fourniture assurée d'une quantité suffisante de matières à valoriser. Ça prend beaucoup de monde. Dire essentiellement, ça prendrait tout le Québec. C'est possible de faire des choses au niveau régional, mais encore là ça va passer par la volonté politique.

Je ne crois sincèrement pas qu'un entrepreneur, aussi bien intentionné soit-il, réussisse de lui-même à le faire, parce qu'il va perdre de l'argent. Ils ne peuvent pas perdre de l'argent de même à long

terme. Il faut une décision politique qui soit à un niveau supérieur. Ça peut être un groupe, une MRC, un groupe de MRC, de préférence ça devrait être l'État. Est-ce que ça répond bien?

LE PRÉSIDENT:
Oui. Par exemple, il y a des municipalités... on pouvait voir que certaines municipalités clientes pratiquent très peu le recyclage sur leur territoire, d'autres sont plus avancées. On pouvait voir que ça, pour avoir été manifesté, ça a créé des sentiments d'insatisfaction, parce que c'est revenu dans certains mémoires en disant: "Bien, certaines municipalités ne pratiquent pas ou beaucoup moins que nous la collecte sélective, par exemple." Alors, il y a une sorte de sentiment d'iniquité qui se dégageait à travers ces commentaires-là.

Est-ce que vous pensez à des moyens? Est-ce que vous êtes capable d'envisager des moyens à l'heure actuelle, donc des moyens à court terme, pour essayer de justement ramener un certain équilibre à ce chapitre-là?

M. MARCEL BÉLANGER:
Écoutez, moi, je ne suis pas un politicien, je ne suis pas ministre. Ce que je vois très bien, je pense que c'est par là qu'on devrait commencer, c'est d'exiger de l'ensemble de la population du Québec un tri à la source.

A partir du moment où il y aura un tri à la source, qui sera commun à tout le monde, que tout le monde fera la même chose, qu'il reste à Chibougamau ou à Montréal, je pense que l'industrie va pouvoir s'adapter, s'équiper de machines qui vont pouvoir trier correctement les produits qui leur arrivent, et ça va se développer. Et les déchets recyclés vont prendre de la valeur. Le marché va s'implanter et on va faire une vraie valorisation.

Autrement, il faut que ce soit une décision politique locale imposée. Je ne vois pas qui c'est, qui peut inciter une MRC ou une municipalité qui ne veut pas le faire. Parce que ça coûte moins cher, essentiellement. C'est ça leur raison - je présume là. Qui peut les obliger, à part l'État? Je veux dire, ça prend une instance qui leur soit supérieure.

C'est sûr qu'il faut faire de la sensibilisation, mais aujourd'hui la municipalité qui ne s'est pas orientée vers le tri, vers une collecte sélective, elle est insensible à la sensibilisation. Un peu comme les fumeurs qui fument encore aujourd'hui - mea culpa - ils sont insensibles à ça. Je ne vois pas comment on peut faire plus pour les inciter, à moins que ce soit une décision d'État, de tous les citoyens de l'État.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

Madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Dans votre Direction de santé publique, est-ce que vous avez comme un système sentinelle ou un système de dépistage qui pourrait vous indiquer, par exemple si on parle des rejets dans le ruisseau St-Charles, si jamais il y avait contamination de l'eau de surface ou de l'eau souterraine? A votre Direction régionale de santé publique, avez-vous des systèmes pour voir ces signes-là, si jamais il y avait des problèmes de santé sur les gens?

M. MARCEL BÉLANGER:

Non.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Pourquoi?

M. MARCEL BÉLANGER:

Vous avez la totalité des ressources là actuellement, c'est deux (2) médecins.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Oui?

MME SUZANNE FORTIN:

Il y a une certaine surveillance quand même qui se fait. Mais, pour une pollution par exemple qui proviendrait d'un site, on va identifier relative

ment facilement un nombre de cas élevé. D'accord? Mais s'il y a une personne qui est malade à cause du site, il n'y aura absolument pas moyen de savoir que celle-là est malade à cause du site. Comprenez-vous?

MME GISELE PAGÉ:
Oui.

MME SUZANNE FORTIN:
Il faudrait qu'il y en ait dix (10) qui ont fait la même chose, comme on va voir dans une éclosion épidémique où tu es capable de faire le lien et puis de dire: c'est ça, la cause. Quand c'est un cas isolé, c'est extrêmement difficile de dire que, la cause, c'est ça, parce qu'il y a beaucoup de causes possibles.

Quand c'est un problème d'intoxication chimique, s'il y a une personne, c'est plus facile, parce qu'une intoxication chimique va nous permettre de remonter à la source. Ce n'est pas partout qu'il y a des produits chimiques, donc ce qui peut nous permettre de remonter à la source. Mais sans ça, c'est à peu près impossible.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Est-ce que vous faites des bilans de santé régionaux pour la population? Je sais qu'au Québec, il y a des bilans de santé qui sont faits. Est-ce que les gens qui vivent à proximité d'un site d'enfouissement

sanitaire - bon, je sais qu'à Montréal il y a eu des études sur la santé de ces gens-là, sauf qu'ils sont en milieu urbain et le bruit environnemental, le fond environnemental de pollution est plus grand qu'à Lachenaie - est-ce que vous avez des études pour la santé des populations qui vivent près d'un LES, mais en milieu non urbain?

MME SUZANNE FORTIN:
Le problème qu'on a, en milieu rural, c'est qu'on n'a pas assez de monde.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Ah! c'est ça. C'est le petit nombre en milieu...

MME SUZANNE FORTIN:
Bien, c'est ça. Il n'y a pas beaucoup de monde exposé, donc c'est encore plus difficile. Quand on a une grosse population exposée, c'est plus facile de trouver le cas sur mille (1 000) ou le cas sur deux mille (2 000).

Si vous avez mille (1 000) personnes qui vivent autour d'un site, si c'est un cas en surplus, ça va être difficile à trouver. Si vous avez cent mille (100 000) personnes qui vivent autour d'un site, vous allez pouvoir trouver dix (10) personnes ou vingt (20) ou cent (100) personnes. Comprenez-vous?

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Oui.

MME SUZANNE FORTIN:

Le problème est inverse dans une région peu populeuse. C'est que la population de base, pour faire ce genre d'étude épidémiologique là, est insuffisante en général.

M. MARCEL BÉLANGER:

Ces études-là sont quasi inexistantes. Dieu sait que les Américains sont sensibilisés à l'environnement et en particulier à l'incinération, depuis des années. Il y a des tonnes d'études qui existent sur l'incinération. Des études de populations exposées à l'incinération, il y en a, il y en a. Il y en a des études, qui n'ont jamais rien prouvé, soit dit en passant.

Pour ce qui est de l'enfouissement, on vient à peine de s'y intéresser. Il n'y en a à peu près pas d'études. Il y a quelques études qui sont souvent faites par questionnaire. Bon, ça vaut ce que ça vaut. A partir du moment où vous questionnez une population sur les risques qui seraient dus à un lieu d'enfouissement, vous induisez automatiquement un biais. Donc, ces questionnaires-là sont toujours regardés avec un... il faut toujours s'en méfier. A peu près la seule étude épidémiologique correcte qui a été faite en Amérique du Nord, au meilleur de ma connaissance, c'est celle qui a lieu actuellement pour la carrière Miron à Montréal.

Or, la carrière Miron à Montréal, c'est un site de trente-quatre millions (34M) de tonnes, géré à la va-comme-je-te-pousse depuis des dizaines d'années, en plein coeur d'une population. Et les premières données de cette étude-là qu'on a, c'est qu'il n'y a pas plus de risques à vivre autour de là que de vivre au centre-ville à Montréal. Maintenant, il y a quand même un risque additionnel. Je veux dire, si tu vis à la fois dans le centre-ville et là en plus, c'est un risque additionnel.

Mais ça donne une idée de l'importance du risque. C'est la situation la pire que l'on puisse imaginer là, pour la gestion des déchets: on l'a à Montréal là, à Miron. Et on a peine à trouver quoi que ce soit.

Puis, comme ma collègue le disait, sur le plan épidémiologique, on n'y arrive pas et on peut douter qu'on y arrivera jamais. Parce que même dans la pire situation, celle de Montréal, on sait très bien - ça, on peut calculer la dispersion et la dilution des gaz - l'exposition significative se fait dans un rayon de un à deux (2) kilomètres. Au-delà de ça, il n'y a plus d'exposition significative, on ne peut pas dire qu'il y a quelque chose qui vient de là ou d'ailleurs.

Puis un rayon d'un kilomètre, je veux dire, que ce soit à Montréal ou que ce soit à Tokyo, ce n'est pas

assez de monde pour faire des études épidémiologiques, avec la sensibilité qu'on leur demande de découvrir les cas rares. Ça prendrait un million de population, puis ce n'est pas possible de trouver un million de population dans un rayon d'un kilomètre. On sera toujours bouchés sur le plan épidémiologique.

C'est pour ça qu'on se rejette maintenant de plus en plus sur des évaluations de risque. On fait des démarches théoriques, on étudie les dispersions théoriques et on calcule des impacts théoriques à chacun des endroits, aux endroits les plus exposés. Et on compare les situations l'une à l'autre, avec ces données-là. Elles n'ont aucune valeur.

Je veux dire, même si on vous dit: "Il y a un risque de un pour un million", ça ne veut pas dire que si vous exposez un million de personnes, il va y avoir un cas. C'est un estimé qui est basé sur des chiffres théoriques et qui permet de comparer à l'autre étude qui, elle, va dire: "Bien, dans ce cas-là, il y en a dix (10) pour un million." Entre les deux (2), on sait qu'une situation est meilleure. Mais c'est tout ce que ça permet. Le chiffre en soi ne veut rien dire.

Alors, on est bloqués sur le plan scientifique, pour l'instant. Peut-être qu'un jour on développera les outils sensibles qui permettent de le faire. Pour l'instant, on ne peut pas. Même si vous nous

demandiez de faire une étude. Bien, à plus forte raison, à Lachenaie où il n'y avait pas de population à un kilomètre aux environs, on n'y pense pas là. Mais même à Miron, on ne peut pas. Même à Miron, on ne peut pas.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
En page 7 de votre mémoire, on peut lire:

> *"La réalisation de ces projets [là, on parle des projets connexes] serait de nature à améliorer le bilan des problèmes psychosociaux."*

Quand vous dites que les projets connexes - là, c'est le centre de tri, le centre de compostage - que ça peut améliorer les bilans psychosociaux, est-ce qu'on se réfère à l'emploi?

M. MARCEL BÉLANGER:
A l'emploi.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Uniquement?

M. MARCEL BÉLANGER:
Uniquement.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
D'accord.

M. MARCEL BÉLANGER:

Mais c'est important. Dans les problèmes psychosociaux, le chômage, c'est le pire qui soit.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Et, à cet égard-là, ce projet...

M. MARCEL BÉLANGER:
Ça améliore le bilan.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Dans le bilan psychosocial d'une population qui vit près d'un LES, c'est quoi les autres choses auxquelles il faut être conscientisé? C'est quoi, les problèmes?

M. MARCEL BÉLANGER:
Bien, les problèmes, on les vit, on les voit. Très souvent, il y a un problème de... D'abord, d'emblée, il y a quelques phénomènes qu'on peut toucher, qu'on peut comptabiliser, c'est souvent des réductions de coûts. Alors, l'évaluation des bâtiments qui sont autour, c'est un risque social réel, ça. Ça diminue le coût de ma propriété, ça vaut quelque chose, c'est un risque, c'est un problème qu'on peut comptabiliser et qui est réel.

Il y a quand même des problèmes d'un autre ordre. Il y a des paniques sociales. Il y a des inquiétudes et des paniques sociales qui ne se comptabilisent pas, qui ne se soupèsent pas. Mais c'est quand même réel. Quand une population se dit: "Ils sont en train de

nous empoisonner", puis que ça continue, je ne serais jamais capable de vous dire: "Ça vaut tant ou ça fait tel effet." Mais c'est certain que c'est une inquiétude sociale que les gens vivent. Alors, c'est un problème psychosocial.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci. J'en aurais peut-être une dernière. Dans vos conclusions, à la page 8, on peut lire:

> *"Le promoteur pourrait s'engager à favoriser le tri à la source, peut-être par des tarifications différentes...?"*

Avez-vous des suggestions, concernant la tarification, à transmettre à la Commission?

M. MARCEL BÉLANGER:
Écoutez, ce n'est pas à moi à faire des suggestions. Sur le plan de la santé, déjà, ce qu'ils font ne cause pas de problème. Moi, c'est ce que je m'assure là. Je trouve ça correct.

Mais c'est certain que si le promoteur était en mesure - parce que j'ai bien compris, d'ailleurs, pendant la première partie des audiences, que ce n'est pas nécessairement lui qui fixait le prix - lui ou l'organisme qui le contrôle, de dire: "Bien, si vous nous donnez des déchets triés, on les gère pour trente piastres (30 $) la tonne puis, si vous me les donnez non triés, des déchets pêle-mêle, c'est quarante-cinq piastres (45 $) la tonne", c'est

un incitatif.

Maintenant, est-ce que c'est du pouvoir du promoteur? Je ne suis pas sûr. Ça ne me regarde pas tellement. Mais c'est une chose qui peut être faite, ça, un tarif différencié pour favoriser ceux qui font un tri. C'est possible de l'envisager.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Ma dernière question est: quand, dans votre exposé, vous avez dit que les sites d'enfouissement de déchets non dangereux devraient peut-être être traités comme des sites d'enfouissement de déchets dangereux, est-ce que c'est ça?

M. MARCEL BÉLANGER:
Ce n'est pas "peut-être", c'est comme ça que ça doit être.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, c'est pour maximiser la sécurité et sauvegarder la santé des gens qui vivent près.

M. MARCEL BÉLANGER:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
C'est ça l'idée qui est en arrière de ça?

M. MARCEL BÉLANGER:
Bien, l'idée, c'est qu'il y a des déchets dangereux

dans nos déchets solides actuels. Ça varie. Selon les études, la Commission Charbonneau parlait de .5 à 1 %. Bien, sur trente-quatre millions (34M) de tonnes, ça en fait joliment, ça. Alors, c'est capable de contaminer sérieusement. Puis ça, c'est sans parler des déchets industriels dangereux qui se ramassent dans ces sites d'enfouissement-là. Il y en a, il y en a beaucoup.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Oui.

M. MARCEL BÉLANGER:
Alors, si on n'est pas capables d'enlever ces déchets dangereux là, il faut traiter l'ensemble comme sa fraction la pire. C'est très simple. Parce que c'est sa fraction la pire qu'on va vivre, c'est elle qui va causer les impacts. Alors, il faut traiter l'ensemble comme si c'était tous des déchets dangereux.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Oui. Il y a une autre sorte de déchets aussi, sauf qu'ici dans le projet qui nous concerne, ils sont dépistés à la porte d'entrée. Ce sont les déchets radioactifs qui peuvent, en étant mélangés avec des déchets dangereux, créer des cocktails assez impressionnants.

M. MARCEL BÉLANGER:
Bien sûr.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous vous remercions pour les réponses que vous nous avez communiquées. Bien entendu, nous allons intégrer votre mémoire, lors de notre analyse, dans le rapport que nous allons faire au ministre de l'Environnement et de la Faune. Nous vous remercions.

M. MARCEL BÉLANGER:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Alors, ceci met fin à la présentation des mémoires pour cet après-midi. Deux personnes ont manifesté leur intention d'utiliser leur droit de rectification. Je vais inviter la première personne qui est monsieur Jean-Pierre Barrette. Alors, je vous écoute, monsieur Barrette.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Bonjour, monsieur le président. Alors, la première rectification que j'aimerais faire, c'est concernant le mémoire de la SORDEM, le chapitre 1, dans le premier paragraphe, où on parle de:

> *"La conformité aux normes de BFI et aux règlements gouvernementaux en vigueur."*

Alors, j'aimerais référer la SORDEM à l'annexe 1 du mémoire du Front commun dans lequel on explique que BFI, au cours des vingt-trois (23) dernières années, ils ont eu à peu près soixante-dix-sept millions de dollars (77 M$) en amendes parce qu'ils ne se conformaient pas aux normes et aux règlements gouvernementaux, dont quatre millions (4 M$) juste l'année dernière. Alors, c'était la rectification que je voulais faire concernant ce mémoire-là.

Concernant le mémoire de la Direction régionale de la Santé publique, je me réserve le droit de rectification, parce que je n'ai pas eu le temps de lire l'ensemble du mémoire et il y a beaucoup de choses qui ont été dites verbalement. Alors, au moment où je recevrai les transcriptions - puis je demande à la Commission si c'est possible qu'on puisse me faire parvenir la transcription de cette portion-là, par disquette, pour qu'on puisse procéder le plus rapidement possible - j'aimerais répliquer à certains éléments qui ont été mentionnés là-dedans.

LE PRÉSIDENT:
Alors, on va essayer de faire ça.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Merci.

LE PRÉSIDENT:

Bienvenue! Je vais maintenant inviter monsieur Yves Normandin.

M. YVES NORMANDIN:
Rectification de faits en ce qui concerne le mémoire de monsieur Bélanger.

LE PRÉSIDENT:
Oui.

M. YVES NORMANDIN:
La première des choses, le système de perception de biogaz. Nous avons entrepris les travaux le 1er mars, donc cette semaine, sur la partie extraction des biogaz et la mise en place de la torchère à flamme invisible, tel qu'il nous a été permis de le faire avec le certificat d'autorisation qui a été émis par le ministère de l'Environnement le 4 janvier dernier. Donc, d'ici quatre (4) à cinq (5) mois, les travaux devraient être complétés selon les échéanciers de construction et, à ce moment-là, le problème des odeurs devrait être définitivement réglé.

LE PRÉSIDENT:
Alors, si j'ai bien compris, vous avez parlé que c'est en voie d'implantation depuis le 1er mars. C'est ça?

M. YVES NORMANDIN:
Oui. Nous avons deux (2) foreuses actuellement qui

forent les puits d'extraction de biogaz et ils font à peu près deux (2) puits par jour. On en a à peu près quatre-vingt-cinq (85) à installer. Et, de plus, mettre en place tout le circuit de conduites périphériques pour ensuite alimenter la torchère à flamme invisible et le bâtiment temporaire.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie.

M. YVES NORMANDIN:
J'ai d'autres points à rajouter en ce qui concerne un des points que monsieur Bélanger a soulevés. C'est que dans le contrat d'Hydro-Québec, il y a déjà une possibilité d'additionner des kilowatts ou des mégawatts additionnels lorsque, exemple, la quantité de biogaz sera plus importante. Là, je ne pourrais pas vous dire quel est le numéro d'article du contrat, mais c'est bel et bien ça qui est mentionné dans ledit contrat.

Un autre point à souligner - là, je change de sujet - c'est que lorsque nous avons déposé l'étude d'impact, pour moi, c'était un engagement de mettre en place le centre de tri et le compostage et le centre d'élimination de neiges usées, ainsi que la centrale électrique.

Donc, si les gens veulent avoir plus de précisions là-dessus, je demande au Bureau des audiences publiques d'inscrire et demander au ministère de

l'Environnement, dans le cas où ils émettent un certificat ou un décret à Usine de triage Lachenaie, d'inscrire dans le décret que Usine de triage Lachenaie devra mettre en place un centre de tri, un centre de compostage, un centre d'élimination de neiges usées et aussi une usine de production électrique.

Dernier point, compte tenu de certains points concernant le traitement du lixiviat. Je comprends la préoccupation de différentes personnes qui ont déjà déposé des mémoires, préoccupation aussi de monsieur Barrette en certaines occasions. Le point que je voudrais souligner, qu'on pourrait toujours prendre les données que nous avons déposées auprès du BAPE, à savoir l'étude que nous avons faite avec Université McGill pour améliorer le système de traitement.

Donc, moi, ce que je propose en tant qu'ingénieur chimiste de formation, le "scheme" - excusez-moi le terme - ou le procédé que je vois, c'est de prendre le lixiviat de la lagune numéro 1, donc qui est déjà traité de façon anaérobie, de le traiter par la suite par le réacteur biologique séquentiel et, après ça, de l'envoyer ou le diriger vers les lagunes résiduelles, c'est-à-dire les lagunes numéros 2 et 3, donc lui permettre un autre temps de rétention supplémentaire, quitte ensuite à réguler le débit pour qu'il soit régulé sur une façon constante. Ou encore, éventuellement - ça, par

contre, il faudrait faire une petite évaluation pour voir, et peut-être régler le problème une fois pour toutes - de partir une conduite d'Usine de triage Lachenaie à l'émissaire de l'usine d'épuration municipale de Mascouche et Lachenaie ensemble. A ce moment-là, je pense qu'on réglerait une bonne partie du problème et de la problématique reliée au lixiviat traité vers le ruisseau St-Charles.

Et ça, en tant que tel, je m'engage à le faire. Et donc, si vous voulez avoir plus d'assurance, bien, proposez que ce soit inscrit dans le décret.

Et de plus, juste pour ajouter un dernier point, en ce qui concerne le comité de surveillance, nous avons dit en première audience que nous étions d'accord qu'il y ait un comité de surveillance. C'est tout ce que j'ai à dire. Merci.

LE PRÉSIDENT:
Nous vous remercions. Alors, il est maintenant 16 h 40. Nous allons mettre fin à la séance de cet après-midi pour reprendre à 19 h ce soir. Entre-temps, je vous souhaite un bon souper.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

_____

LISE MAISONNEUVE, S.O.